PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Préparé par

Agglomération de La Tuque

Octobre 2015

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET DE SOUTIEN

Ville de La Tuque

Sylvain Hénault, superviseur en environnement

Andréane Comeau, inspecteur en environnement

Justin Proulx, directeur du Service de l'aménagement, développement du territoire et urbanisme

Marie-Ève Bissonnette, commis

Soutien technique

AOMGMR

Recyc-Québec

RGMRM

REMERCIEMENTS

La préparation et l'élaboration du "Plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque" ont nécessité la collaboration de nombreux organismes et intervenants des milieux municipaux, privés et communautaires. Il faut tout d'abord remercier les fonctionnaires des municipalités qui ont grandement contribué à l'exercice en fournissant les données nécessaires, sans lesquelles il aurait été impossible de concevoir un plan de gestion fidèle à la réalité. Leur collaboration fut sans réserve.

Il est également important de remercier les membres de la Commission de consultation pour leur disponibilité et leur expertise lors des soirées de consultation tenues sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque.

SOMMAIRE

Le présent document nous présente le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'Agglomération de La Tuque. La révision du PGMR a été rendue obligatoire en vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Comme l'exige la loi, ce PGMR doit être conforme aux objectifs contenus du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (ci-après nommé « la Politique »). Rappelons que pour les municipalités ces objectifs sont :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre, et du métal résiduel;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du segment du bâtiment.

Afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs, l'Agglomération de La Tuque, par l'adoption de son Plan de gestion des matières résiduelles, mettra en place plusieurs mesures de récupération et de valorisation de ces résidus. Ces mesures sont définies par les faits saillants suivants :

1.1	Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires
1.2	Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source
1.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques
1.4	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost
1.5	Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques
1.6	Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion
1.7	Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques
2.1	Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles
2.2	Contrôler la vidange des installations septiques
2.3	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles
3.1	Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles
3.2	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR
3.3	Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales
4.1	Diffuser de l'information pour faire connaitre la gestion des matières résiduelles
4.2	Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire
4.3	Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus
4.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles
5.1	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique
5.2	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi
5.3	Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV
5.4	Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective
5.5	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques
5.6	Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement
5.7	Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)
5.8	Mettre en place un écocentre de 2e génération afin de documenter et d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination

L'ensemble des mesures contenues dans ce PGMR favorisera l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles.

L'approche au niveau de gestion de la matière organique putrescible résiduelle est prudente compte tenu de la réalité du territoire de l'Agglomération de La Tuque, dont l'éloignement des grands centres qui constitue une problématique, et qui génère des dépenses supplémentaires importantes. L'avenue empruntée consistera à explorer les avenues possibles pour une gestion de ces résidus combinés à la biomasse d'origine forestière. Le but est d'en arriver à une solution technologique efficace tout en tenant compte des contraintes environnementales et économiques.

TABLE DES MATIÈRES

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1
ÉQUIPE DE RÉALISATION ET DE SOUTIEN 2
REMERCIEMENTS 3
SOMMAIRE 4
TABLE DES MATIÈRES 7
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES GRAPHIQUES 11
LISTE DES CARTES 11
LISTE DES ANNEXES 11
INTRODUCTION 12
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION 13
2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE 27
3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE 39
4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE 49
5. RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES 62
6. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MESURES 70
7. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS 83
LEXIQUE 85
LISTE DES ABRÉVIATIONS 90
RÉFÉRENCES 91
ANNEXE 1 93
ANNEXE 2 120
ANNEXE 3 122

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les zones d'exploitation contrôlées (ZEC) de l'Agglomération de La Tuque

Tableau 2 : Population permanente des anciennes municipalités et des territoires qui composent l'Agglomération de La Tuque visée par le Plan de gestion des matières résiduelles

Tableau 3 : Population des réserves autochtones sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Tableau 4 : Nombre de chalets sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Tableau 5 : Évolution de la population de l'Agglomération de La Tuque de 2011 à 2036

Tableau 6 : Taille des ménages

Tableau 7 : Unités et types d'occupation

Tableau 8 : Scolarité de la population de 15 ans et plus de l'Agglomération de La Tuque (2011)

Tableau 9 : Répartition des emplois et des entreprises de l'Agglomération selon le secteur d'activités économiques

Tableau 10 : Description des grands générateurs ICI de l'Agglomération de La Tuque (2015)

Tableau 11 : Répartition des ICI et des emplois sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Tableau 12 : Responsabilités des intervenants municipaux

Tableau 13 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques pour 2014

Tableau 14 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables en 2014

Tableau 15 : Contrats de collecte des matériaux secs (CRD) en 2014

Tableau 16 : Contrat de collecte des résidus domestiques dangereux

Tableau 17 : Contrats de collecte des encombrants

Tableau 18 : Apport volontaire

Tableau 19 : Activités de communication et de sensibilisation

Tableau 20 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Tableau 21 : Bilan de masse du territoire en 2014 pour le secteur municipal (tonnes)

Tableau 22 : Bilan de masse par municipalité en 2014 (tonnes)

Tableau 23 : Bilan par matière pour le secteur municipal

Tableau 24 : Portrait détaillé des RDD récupérés et valorisés par le secteur public (2014)

Tableau 25 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées en 2014 sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Tableau 26 : Portrait des pneus récupérés et valorisés en 2013 sur le territoire du Haut-Saint-Maurice

Tableau 27 : Portrait des véhicules hors d'usage récupérés et éliminés en 2013 sur le territoire du Haut-Saint-Maurice

Tableau 28 : Portrait des médicaments récupérés et éliminés par les pharmacies du Haut-Saint-Maurice en 2014

Tableau 29 : Bilan de masse du territoire en 2014 pour les secteurs ICI et CRD (tonnes)

Tableau 30 : Bilan par type de matières recyclables du secteur ICI

Tableau 31 : Bilan par matière du secteur CRD

Tableau 32 : Synthèse des quantités de matières produites par l'Agglomération en 2014

Tableau 33 : Description et capacité de traitement des installations sur le territoire en 2014

Tableau 34 : Capacité des installations d'élimination en milieu forestier

Tableau 35 : Capacité des installations d'élimination des MRC environnantes

Tableau 36 : Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

Tableau 37 : Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu

Tableau 38 : Sommaire des mesures proposées

Tableau 39 : Revenus du système actuel de gestion des matières résiduelles

Tableau 40 : Séquence de mise en œuvre proposée

Tableau 41 : Coût global de mise en œuvre des mesures proposées

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition du nombre d'emplois dans les ICI sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque (2015)

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Territoire de l'Agglomération de La Tuque

Carte 2 : Installation de traitement et d'élimination des matières résiduelles

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches descriptives des mesures proposées

Annexe 2 : Ordre du jour et déroulement des consultations publiques

Annexe 3 : Avis public

INTRODUCTION

La mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire selon les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles,* ci-après appelée la Politique. Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs du Plan d'Action 2011-2015 de la Politique.

Cette politique a pour objet :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E;
- Prévenir et réduire la production de matières résiduelles;
- Décourager et contrôler l'élimination;
- Bannir des lieux d'élimination la matière organique putrescible;
- Responsabiliser les producteurs;
- Soutenir la planification et la performance régionales;
- Stimuler la performance des ICI et des CRD;
- Choisir le système de collecte le plus performant;
- Connaître, informer, sensibiliser et éduquer;
- Rendre compte des résultats.

Pour faciliter la compréhension du document, toutes les quantités présentées dans ce plan de gestion des matières résiduelles sont en tonne métrique.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 Réorganisation territoriale municipale

Le gouvernement du Québec adoptait le 26 mars 2003, le décret visant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et des municipalités de La Bostonnais, de La Croche et de Lac-Édouard, incluant également tout le territoire non organisé, constituant ainsi la nouvelle Ville de La Tuque. La MRC du Haut-Saint-Maurice a donc cessé d'exister à la date d'entrée en vigueur du décret. En juin 2004, les citoyens de Lac-Édouard et de La Bostonnais ont fait le choix par référendum de reconstituer leurs municipalités. Les deux municipalités sont donc reconstituées depuis janvier 2006. Dans la nouvelle réorganisation municipale, le Plan de gestion des matières résiduelles demeure une compétence du Conseil d'Agglomération de La Tuque alors que les municipalités recréées doivent s'y conformer. Le Plan de gestion des matières résiduelles s'applique sur l'ensemble de ces territoires municipaux.

1.2 Description géographique du territoire

L'Agglomération de La Tuque occupe dans la portion Nord de la région administrative de la Mauricie un vaste territoire de 29 697 km^2, soit près de 75 % de la superficie totale de la région. D'orientation générale nord-ouest/sud-est, elle englobe dans sa partie supérieure le secteur de Parent, le réservoir Gouin et la réserve indienne d'Opitciwan. Dans sa partie inférieure, elle englobe les secteurs de La Tuque, La Croche, et des municipalités liées de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Ses limites sont contiguës au territoire de dix MRC : la Vallée-de-l'Or, la Vallée-de-la-Gatineau et Antoine-Labelle à l'ouest, Matawinie et Mékinac au sud, Portneuf et la Jacques-Cartier au sud-est, la Côte-de-Beaupré et Lac-Saint-Jean-Est à l'est, et le Domaine-du-Roy au nord-est.

L'Agglomération de La Tuque chevauche la région physiographique du Bouclier canadien caractérisé par un vaste plateau subhorizontal parsemé de nombreux lacs et rivières. Le relief d'ensemble est faible; quelques sommets seulement atteignent 600 mètres. Le climat peu clément et les sols relativement pauvres expliquent la présence d'un couvert forestier dense, dominé par les résineux et d'une agriculture marginale.

Le milieu urbain représente seulement environ 1 % de la superficie totale de l'Agglomération. Le secteur de La Tuque constitue le principal centre urbanisé. Les espaces résidentiels, publics et communautaires, les entreprises industrielles de même que la plupart des établissements commerciaux et de services s'y concentrent.

Le milieu forestier couvre plus de 27 298,20 km^2 de l'Agglomération. Quelques hameaux sont répartis à l'intérieur de ce territoire. Il s'agit notamment de Parent, Base Radar, Clova, Casey, et la Rive-Ouest du Saint-Maurice à la hauteur du secteur de La Tuque.

On compte également sur le territoire de la Ville de La Tuque trois réserves autochtones de la nation atikamekw d'une superficie totale de 42 km^2. La réserve d'Opitciwan est située au nord du réservoir Gouin et est accessible principalement par la route 167 reliant le Saguenay-Lac-Saint-Jean à Chibougamau. Pour ce qui est de Wemotaci, elle se trouve à mi-chemin entre La Tuque et Parent, le long de la voie ferrée du CN. La réserve Coucoucache (Kokac), inhabitée, est pour sa part implantée en rive nord du réservoir Blanc.

Carte 1 : Territoire de l'Agglomération de La Tuque

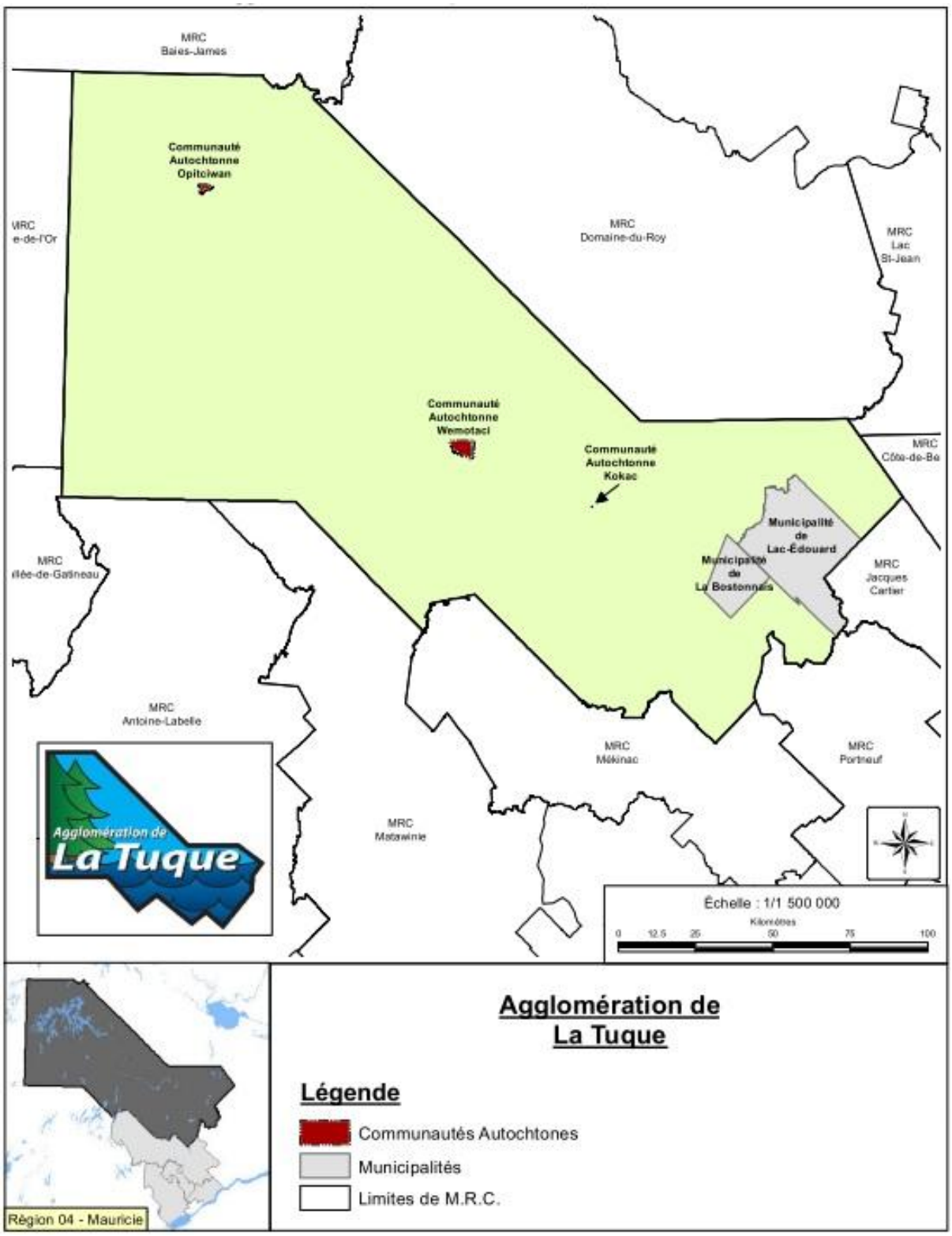

Le milieu forestier de l'Agglomération de La Tuque est utilisé pour son fort potentiel récréotouristique. Les amateurs de plein air s'y rendent notamment pour des activités de chasse, de pêche et de villégiature. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles y a concédé pas moins de 4 977 baux pour la construction de résidences de villégiature. On y trouve aussi 9 zones d'exploitation contrôlées (ZEC), 20 pourvoiries à droits exclusifs, 46 pourvoiries sans droits exclusifs, des clubs de motoneige, de nautisme, des associations de sports et d'aventures en milieu naturel. Les territoires fauniques structurés que sont les ZECS couvrent une superficie de 4592,8 km^2 soit 15,5 % du territoire de l'Agglomération. Une faible superficie du territoire de l'Agglomération se retrouve dans les limites de la Réserve faunique des Laurentides, soit à l'est de la rivière et du lac Métabetchouan. Cependant, ce territoire n'est pas accessible par voie terrestre via la Ville de La Tuque. La présence de nombreux plans d'eau et de grands espaces boisés explique l'engouement des utilisateurs.

Tableau 1 : Les zones d'exploitation contrôlées (ZEC) de l'Agglomération de La Tuque

Nom de la ZEC	Nombre de baux de Villégiature/ MERN[1]	Superficie (km^2)[2]	Densité (chalet/km^2)
Bessonne	123	524,5	0,23
Borgia	107	556,0	0,19
Frémont	70	601,0	0,12
Gros-Brochet[3]	61	302,2	0,20
Jeannotte	189	324,0	0,58
Kiskissink	322	829,5	0,39
La Croche	42	351,8	0,12
Ménokéosawin	89	298,5	0,30
Wessonneau	218	805,3	0,27
Total :	**1 221**	**4 592,8**	**0,27**

1 Gestion des terres publiques, Ville de La Tuque, 2015
2 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2015
3 Environ 21 % du territoire de la ZEC Gros-Brochet se retrouve à l'intérieur des limites de l'Agglomération de La Tuque. Cependant l'accès principal à la ZEC se fait via la route forestière #1 à Matawin

La route nationale 155 constitue la seule artère d'importance permettant de relier l'Agglomération de La Tuque à la Mauricie et au reste du Québec. Elle traverse la partie est du territoire de l'Agglomération dans un axe nord-sud. À partir du secteur de La Tuque, la route 155 longe la rivière Bostonnais et permet d'accéder au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Quelques routes locales et collectrices donnent par ailleurs accès aux localités et hameaux. Le réseau routier forestier constitue le moyen d'accéder aux secteurs plus éloignés des principaux centres urbanisés. Trois routes forestières principales ont été aménagées à l'intérieur des terres: la route 10 (Ro-450), la route 25 (Ro-461) et la route 1 (Ro-403). La première emprunte le rang Ouest du secteur de La Croche puis longe les limites nord-est de la ville jusqu'au barrage Gouin. La seconde relie selon un axe est-ouest le site Vallières, située à une dizaine de kilomètres au nord du secteur de La Tuque, à Sanmaur, puis Parent. La troisième longe les limites sud de la Ville et a nécessité la construction d'un pont sur la rivière Saint-Maurice à la hauteur de Rivière-aux-Rats. À ces trois principales routes forestières se greffent d'autres chemins forestiers d'importance. Citons notamment : le chemin Parent - Clova (R-0404), la route 60 (Ro-0425), le chemin La Bostonnais-Rivière Jeannotte (Ro-0411), la route Parent-Mont-Laurier (Ro-1502) et la rue Bourassa sur la Rive-Ouest du Saint-Maurice.

1.3 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement révisé (SAR) adopté en 1999, l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice a retenu une série de grandes orientations d'aménagement qui vise à promouvoir l'épanouissement de l'ensemble des activités régionales dans un contexte de développement durable. Dans le cadre du volet « Environnement et qualité de vie », la MRC endossait les volontés relatives aux matières résiduelles suivantes :

- Réduire la quantité de déchets domestiques acheminée au lieu d'enfouissement sanitaire régional;
- Améliorer la gestion des matières résiduelles dans le milieu forestier.

1.4 Démographie

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la population totale de l'Agglomération de La Tuque, incluant les communautés autochtones était de 15 483 personnes en 2014 soit uniquement 5,8 % de la population régionale.

Tableau 2 : Population permanente des anciennes municipalités et des territoires qui composent l'Agglomération de La Tuque visée par le Plan de gestion des matières résiduelles

Municipalité/ territoire	Superficie (km^2)[1]	Population[1] permanente 2013	Densité hab/km	% Population[2] totale ALT
La Bostonnais	290,90	514	1,77	3,32
La Tuque	28 294,56	11 059	0,39	71,43
Lac-Édouard	992,99	174	0,18	1,12
Total :	**29 578,45**	**11 747**	**0,40**	**75,87**

1 Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, 2015.
2 Calculé sur la population totale incluant la population autochtone.

Le tableau 3 présente la population des trois réserves autochtones du territoire étant donné que celle-ci dispose de par leur statut fédéral leur propre mode de gestion des matières résiduelles. Cependant, la communauté atikamekw représente tout de même plus de 24 % de la population totale du territoire et l'accroissement de cette dernière est beaucoup plus important que la population allochtone.

Tableau 3 : Population des réserves autochtones sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Nom de la réserve	Statut juridique	Superficie (km^2)[1]	Population sur la réserve 2013[2]	% Population[3] totale ALT
Coucoucache	Réserve indienne	0,06	0	0
Opitciwan	Réserve indienne	8,92	2 309	14,91
Wemotaci	Réserve indienne	33,50	1 427	9,22
Total :		**42,48**	**3 736**	**24,13**

1 Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, 2015.
2 Affaires autochtones et Développement du nord Canada, 2015.
3 Calculé sur la population totale incluant la population autochtone.

1.5 Le Haut-Saint-Maurice, territoire d'aventures…

Comme mentionné précédemment, le territoire de l'Agglomération de La Tuque est fortement sollicité tout au cours de l'année pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de villégiature. Dans le cas de la villégiature privée (tableau 4), on retrouve selon les données du rôle d'évaluation pas moins de 4 688 chalets sur le territoire. Cependant, les activités de villégiature s'exercent principalement sur le territoire forestier de l'Agglomération.

Contrairement à d'autres lieux à forte vocation récréotouristique au Québec, il est plutôt difficile d'évaluer le taux de fréquentation et le nombre d'utilisateurs des chalets de villégiature privée sur le territoire. Compte tenu de l'éloignement des grands centres urbains, le type de villégiature qui s'y pratique généralement en est un de récréation et non de résidence secondaire. Le temps et la difficulté d'accès aux lieux de villégiature sont des facteurs qui peuvent influencer le taux et le temps de fréquentation des chalets.

Selon une étude préparée par la firme Impact Recherche pour le compte du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, les détenteurs de baux fréquentent beaucoup plus souvent leur chalet en été (13,8 fois) que durant la période hivernale (4,2 fois). La durée moyenne du séjour est de 2,8 jours, soit une durée de séjour moyen annuel de 50,4 jours. De plus, le Haut-Saint-Maurice a comme particularité que près de 60 % des détenteurs de baux de villégiature privée proviennent de l'extérieur de la région.

Tableau 4 : Nombre de chalets sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Municipalité/ territoire	Superficie (km^2)	Nombre de chalets[1]	Densité chalet/km^2	% Chalet de la Ville	Population[2] en équivalent personne/ année
La Bostonnais	290,9	148	0,51	3,0	32
La Tuque	28 294,56	4 362	0,15	87,6	940
Lac-Édouard	992,99	467	0,47	9,4	101
Total:	**29 578,45**	**4 977**	**0,17**	**100**	**1 073**

1 Rôle d'évaluation Agglomération de La Tuque au 17 mars 2015
2 (Nombre de chalets * 2,6 personnes/ménage) * (50,4 jours/ 365 jours) * (60 % extérieur de l'Agglomération)

1.6 Projections démographiques

Les projections démographiques du bureau de la Statistique du Québec démontrent une diminution de 5,8 % de la population du Haut-Saint-Maurice sur la période de 2011-2036, portant les effectifs à 14 330 personnes en 2036. Cette diminution est beaucoup en deçà de l'accroissement prévu de 4,3 % pour la région de la Mauricie, et de 17,3 % pour l'ensemble du Québec. Pour la même période, le bureau de la Statistique du Québec prévoit une baisse de 1,2 % du nombre de ménages pour l'Agglomération, ce qui implique également une diminution de la taille des ménages passant de 2,45 personnes/ménage à 2,29 personnes/ménage.

Tableau 5 : Évolution de la population de l'Agglomération de La Tuque de 2011 à 2036

Nom	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation % 2011-2036
Le Haut-Saint-Maurice	15 214	15 070	14 881	14 714	14 526	14 330	-5,8
Mauricie	265 557	268 239	271 323	274 326	276 227	276 853	4,3
Ensemble du Québec	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	17,3

Source : Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036, ISQ

Tableau 6 : Taille des ménages

Nombre de personnes dans le ménage	Nombre de ménages
1	2 045
2	2 320
3	790
4	630
5	245
6 et plus	295

Source : Ménages privés selon la taille du ménage, municipalités, MRC et TE de la Mauricie et ensemble du Québec. 2011, ISQ.

Tableau 7 : Unités et types d'occupation

Type d'occupation	Unités
Résidence unifamiliale	3 537
Immeuble 2 à 5 logements	776
Immeuble 6 logements et plus	58
Chalet et maison de villégiature	4 718
Habitation en commun	12
Maison mobile et roulotte	82
Autres immeubles résidentiels	620

Source : Nombre d'unité d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, MRC de la Mauricie, exercice financier 2016, ISQ.

Tableau 8 : Scolarité de la population de 15 ans et plus de l'Agglomération de La Tuque (2011)

Niveau de scolarité	La Tuque
Grade universitaire	930
Certificat ou diplôme universitaire	310
Certificat ou diplôme collégial	1 640
Certificat ou diplôme d'apprenti ou de métiers	3 010
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	2 535
Sans diplôme d'études secondaires	3 805

Source : Statistiques Canada, 2011.

1.7 Activités économiques

Dans le secteur primaire, les activités économiques et les emplois du Haut-Saint-Maurice sont fortement reliés à l'exploitation des ressources forestières. Selon les données recueillies auprès d'Emploi Québec, plus de 1 200 emplois sont rattachés à ce type d'activité. On dénombre uniquement une douzaine d'établissements agricoles et leurs revenus moyens sont inférieurs au reste de la région. La production laitière et l'élevage de bovins sont les principaux créneaux développés.

Il est également important de mentionner que la population de 15 ans et plus sans diplôme compte pour environ 31 %. Cette réalité entraine des conséquences entres autres au niveau de l'employabilité, de l'acceptabilité sociale, et des activités d'information, de sensibilisation, et éducation (ISÉ).

Tableau 9 : Répartition des emplois et des entreprises de l'Agglomération selon le secteur d'activités économiques

Secteur	Entreprise	Emploi	% emploi, ALT
Primaire	38	360	6,5
Secondaire	162	1 719	31,0
Tertiaire	351	3 468	62,5

Sources : Emploi Québec – direction générale Mauricie, 2015
Statistiques Canada – SCIAN Canada 2012

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, le revenu moyen disponible par habitant pour la région de La Tuque a été de 21 539 $ en 2014.

La structure manufacturière du Haut-Saint-Maurice repose essentiellement sur des entreprises (voir tableau 7) reliées directement à l'industrie forestière, et qui compte à elles seules plus de 49 % des emplois du secteur secondaire. Le secteur tertiaire détient 3 468 emplois répartis dans les secteurs de la consommation et des services, représentant 62,5 % des emplois de la Ville.

Ces entreprises représentent les principaux générateurs ICI. Les détails des matières résiduelles générées ainsi que leur mode de gestion ne sont pas disponibles étant donné que la collecte est effectuée avec celle du milieu résidentiel et qu'aucune information n'est disponible à cet égard. Il n'est donc pas possible de déterminer les principaux types de résidus générés par ces générateurs.

Tableau 10 : Description des grands générateurs ICI de l'Agglomération de La Tuque, 2015

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'employés[1]	Localisation	Principaux types de résidus générés
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice	Services de santé	475	La Tuque	Résidus ultimes
WestRock	Pâtes et papiers	473	La Tuque	Résidus ultimes Boues
Hydro-Québec	Services publics	213	La Tuque	Matières recyclables Résidus ultimes
Industries John Lewis	Article de bois	150	La Tuque	Bois
Produits Forestiers Mauricie	Foresterie	140	La Tuque	Résidus ligneux
Aménagement Forestier Vertech inc.	Foresterie	136	La Tuque	Résidus ligneux
Atikamekw sipi - Conseil de la nation Atikamekw	Services sociaux	117	La Tuque	Résidus ultimes
IGA (Marché Arcand)	Commerce de détail	105	La Tuque	Matières recyclables Matières organiques putrescibles
Ville de La Tuque	Services publics	100	La Tuque	Matières recyclables Résidus ultimes CRD
Scierie Opitciwan[2]	Scierie	100	Opitciwan	Résidus ligneux
Industrie Parent	Scierie	90	La Tuque	Résidus ligneux
Charles Morissette Inc.	Entrepreneur	80	La Tuque	Résidus ultimes CRD
Coopérative Forestière du Haut-Saint-Maurice	Foresterie	73	La Tuque	Résidus ligneux
Gestions N.A. Carrier inc. (Les)	Entrepreneur	60	La Tuque	Résidus ultimes CRD
Canadian Tire	Commerce de détail	58	La Tuque	Matières recyclables Matières organiques putrescibles
Maxi	Commerce de détail	50	La Tuque	Matières recyclables Matières organiques putrescibles
Total :		**2 370**		

Source : Emploi Québec – direction générale Mauricie, 2015

1 Nombre total d'emplois

2 Localisé sur le territoire de la réserve indienne Opitciwan

Certaines caractéristiques reflètent bien les réalités du Haut-Saint-Maurice telle la faible densité de population sur le territoire, et l'éloignement géographique du reste de la région. Dans un premier temps, la grande majorité des emplois et des entreprises se concentrent sur le territoire du secteur de La Tuque (voir tableau 8).

Plus de 40 % du nombre total d'emplois dans l'Agglomération sont regroupés dans les quinze ICI les plus importantes du territoire. Pour sa part, l'isolement géographique entraîne la création de nombreuses entreprises pour répondre aux différents besoins de la population. Cependant étant donné la taille du marché, ces entreprises comptent peu d'employés dans leur rang. Selon les données d'Emploi Québec, 66,6 % des ICI du Haut-Saint-Maurice ont moins de 5 employés, alors que 81,3 % de ceux-ci comptent moins de 10 effectifs.

Graphique 1 : Répartition du nombre d'emplois dans les ICI sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque 2015

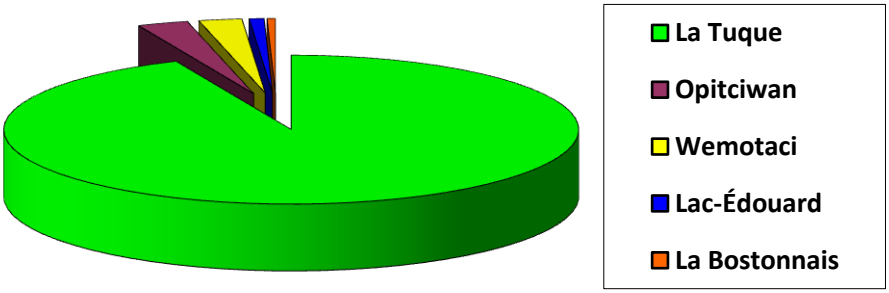

Source : Emploi Québec – direction générale Mauricie, 2015

Tableau 11 : Répartition des ICI et des emplois sur le territoire de l'Agglomération La Tuque

Municipalité/ territoire	Nombre d'ICI	Nombre d'emplois[2]	% ICI de VLT	% Emploi
La Tuque	501[(1)]	5 183	90,9	93,4
Opitciwan	11	158	2,0	2,9
Wemotaci	14	134	2,6	2,4
Lac-Édouard	16	46	2,9	0,8
La Bostonnais	9	26	1,6	0,5
Total :	**551**	**5 547**	**100,00**	**100,00**

Source : Emploi Québec – direction générale Mauricie, 2015

1 Inclus les pourvoiries
2 Nombre total d'emplois incluant les activités de pourvoirie

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Le présent plan de gestion couvre la totalité du territoire de l'Agglomération de La Tuque à l'exception des territoires de juridiction fédérale que sont les réserves indiennes de Coucoucache, Opitciwan et Wemotaci.

2.1 Rôle et compétence : Ville/MRC

Ville de La Tuque, en tant que Ville/MRC, a l'obligation d'élaborer et de mettre en vigueur le PGMR sur son territoire. Elle a par le fait même l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. Depuis janvier 2006, ces responsabilités s'exercent selon le principe d'agglomération et de municipalités liées.

2.2 Les municipalités liées

Le présent Plan de gestion couvre la totalité du territoire de l'Agglomération de La Tuque. Les municipalités liées ainsi que la RGMRM pour les municipalités qui seraient membres sont liées par le contenu, les objectifs et les orientations fixés dans ce plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

2.3 Réglementation en vigueur

De l'ensemble des territoires visés par ce plan de gestion, seuls Lac-Édouard et La Tuque ont adopté une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles. Dans le cas de Lac-Édouard, il s'agit exclusivement d'un règlement concernant la vidange des installations septiques sur son territoire. La municipalité se charge de la gestion des vidanges et récupère les coûts inhérents à la collecte des boues via le compte de taxes municipal.

Le secteur de La Tuque a adopté pour sa part en 2014 le règlement 1000-30-08-2014, modifiant le règlement 1000-30-01-96, concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Les neuf sections de ce règlement traitent principalement des éléments suivants :

- Les dispositions interprétatives;
- Application;
- Préparation et collecte des matières résiduelles;
- Disposition des matières résiduelles/Obligations de l'occupant;
- Service supplémentaire;
- Substances non manipulées lors de la collecte ordinaire;
- Accès aux contenants;
- De la tarification;
- Dispositions pénales.

Des articles de la section III du règlement de Ville de La Tuque stipulent l'obligation des unités d'occupation qui génèrent un volume de déchets de plus de deux bacs de 360 litres par cueillette d'utiliser un ou des conteneurs.

2.4 Entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et la Ville de La Tuque (2010)

Par cette entente, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) s'engage à recevoir, traiter et enfouir toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles sur le territoire suivant : La Tuque, La Bostonnais, Lac-Édouard selon les termes et conditions énoncés à l'Entente et elle s'engage, aux mêmes conditions, à desservir tout autre secteur. La RGMRM s'engage également pour toute la durée de cette entente à prendre en charge les matières recyclables provenant de la collecte sélective en vue de leur traitement au centre de tri régional. La Ville s'engage, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, par le biais du centre de transfert de Ville de La Tuque. Cette entente a été ratifiée le 1er mai 2010 pour une durée de 10 ans. Après son expiration, elle peut être prolongée pour une période de dix ans.

2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Tableau 12 : Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalité/ secteur	Résidus Domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD[1]	Résidus Organiques	Collecte des encombrants	Collecte Spéciale	Gestion des boues
La Bostonnais	Municipalité	Municipalité	La Tuque	N/D	Municipalité	Citoyens	La Tuque
La Tuque	Municipalité	Municipalité	Municipalité	N/D	Municipalité	Citoyens	Municipalité
Lac-Édouard	Municipalité	Municipalité	La Tuque	N/D	Municipalité	N/D	La Tuque
Parent	Municipalité	Municipalité	Municipalité	N/D	Citoyens	N/D	Municipalité
Milieu forestier	Municipalité	N/D	N/D[1]	N/D	Citoyens	N/D	Citoyens
Opitciwan	CAO[2]	N/D	N/D	N/D	CAO	N/D	CAO
Wemotaci	CAW[3]	N/D	N/D	N/D	CAW	N/D	N/D

N/D : Service non disponible

1 Le dépôt permanent de RDD est accessible à toute la population de l'agglomération
2 Conseil des Atikamekw Opitciwan
3 Conseil des Atikamekw Wemotaci

Collecte des ordures ménagères

Les matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque sont éliminées au LET de Saint-Étienne-des-Grès, ainsi que dans les LEET et LETI répartis sur le territoire.

De manière générale, les matières résiduelles sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres. La collecte est effectuée 34 fois par année, soit toutes les deux semaines sauf lors de la période estivale pendant laquelle la collecte est faite toutes les semaines.

Seuls les détails des coûts de gestion et d'entretien du LEET de Parent et du LETI de Clova sont inscrits dans le tableau 10.

Les coûts globaux d'entretien pour l'ensemble des LEET et LETI sur le territoire sont de 70 000 $ par année.

Tableau 13 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques pour 2014

Municipalités	Nom Entreprise	Échéance	Durée (ans)	Fréquence collecte	Nombre de portes	Centre de transfert	Lieu d'élimination	Coût contrat Collecte/ transport	Coût élimination $/an	Coût total $/an	Quantité 2014 (tonnes)
La Bostonnais	Ives Audy Toitures	2015	2	Hebdomadaire	365	Oui	LES St-Étienne	17 979 $	34 098 $	52 077 $	245
La Tuque	Construction F Paré inc.	2019	5	2 / mois	5700	Oui	LES St-Étienne	178 618 $	532 108$	710 726 $	6 057
Lac-Édouard	Scierie SMB	2017	4	Hebdomadaire	332	Oui	LES St-Étienne	41 966 $	21 581 $	63 547 $	155
Parent/ Base Radar	Excavation Parent-Clova	2019	5	Hebdomadaire	190	Non	LEET municipal	26 500 $	19 066 $[1]	45 566 $	528[2]
Milieu forestier / Clova	Pierre Audette	2019	5	Hebdomadaire	30	Non	LETI municipal	8 268 $	7 385 $[1]	15 653 $	55[2]
Total :								**273 331 $**	**614 238 $**	**887 569 $**	**7 040**

1 Entretien des LEET de Parent et du LETI de Clova
2 Évalué en fonction du volume (déchets domestiques 0,157 tm/m^3, matériaux secs 0,270 tm/m^3)

Collecte sélective

Dès 1995, les municipalités de La Tuque, La Croche et La Bostonnais offraient une collecte porte-à-porte hebdomadaire des matières recyclables avec des bacs de 64 litres. À la même époque, les membres de la MRC du Haut-Saint-Maurice et de la Commission scolaire mettaient en place un CFER. Ce centre de tri était un centre de travail adapté. Toutes les matières recyclables recueillies par la collecte y étaient traitées. Par la suite, le CFER s'est transformé en centre de tri sous la responsabilité de Ville de La Tuque. En septembre 2004, Ville de La Tuque procédait à la fermeture du centre de tri compte tenu de la désuétude des équipements, et des déficits d'opération récurrents.

Depuis ce temps, les matières recyclables de l'Agglomération de La Tuque sont acheminées, via le centre de transfert, au centre de tri de Récupération Mauricie de Saint-Étienne-des-Grès. De manière générale, les matières recyclables sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres. Leur collecte s'effectue toutes les deux semaines.

En 2015, un projet pilote de collecte des plastiques agricoles lors de la collecte sélective a été mis sur pieds en collaboration avec l'UPA de la Haute-Mauricie.

Tableau 14 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables en 2014

Municipalités	Nom Entreprise	Échéance	Durée (ans)	Fréquence collecte	Nombre de portes	Type de collecte	Contenant	Destination	Coût contrat Collecte/ transport	Coût traitement $/an	Coût total $/an	Quantité 2014 (tonnes)
La Bostonnais	Ives Audy Toitures	2015	2	1/sem	365	PP	Sacs	Centre de tri St-Étienne	12 238 $	3 405 $	15 643 $	33
Lac-Édouard	Construction F Paré inc.	Aucun contrat	-	2/mois	332	PP	Sacs	Centre de tri St-Étienne	9 100 $	2 077 $	11 177 $	20
Parent/ Base Radar	Excavation Parent-Clova	019	5	1/sem	190	PP	Sacs	Centre de tri St-Étienne	17 810 $	Inclus dans La Tuque	17 810 $	Inclus dans La Tuque
La Tuque	Construction F Paré inc.	2019	5	2/mois	5 700	PP	BR 360 l	Centre de tri St-Étienne	245 527 $	35 376 $	280 903 $	1 406
Total :									**284 675 $**	**40 858 $**	**325 533 $**	**1 459**

PP : porte-à-porte
BR : bac roulant

Matériaux secs

Depuis juin 2014, Ville de La Tuque offre la possibilité de récupérer les matériaux secs issus des activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD). La collecte de ces matières se fait sous forme d'apport volontaire.

Le service est également offert aux résidents de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Les matières récupérées sont acheminées vers un centre de tri de matériaux secs, Enviro-Tri situé à Trois-Rivières.

Tableau 15 : Contrats de collecte des matériaux secs (CRD) en 2014

Municipalités	Nom Entreprise	Échéance	Durée (ans)	Fréquence collecte	Nombre de portes	Type de collecte	Contenant	Destination	Coût contrat transport	Coût traitement $/an	Coût total $/an	Quantité 2014 (tonnes)
La Tuque	Aucun contrat	-	-	-	5 700	AV	-	Enviro-tri Trois-Rivières	16 868 $	48 479 $	65 347 $	966
Total :									**16 868 $**	**48 479 $**	**65 347 $**	**966**

AV : Apport volontaire

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tous les citoyens de l'Agglomération de La Tuque ont accès gratuitement au site permanent de récupération des RDD situé au centre de transfert du chemin des Pionniers, et qui est accessible 7 jours sur 7. De plus, afin d'informer et de sensibiliser la population à l'élimination des RDD, une collecte spéciale est organisée au printemps de chaque année durant la période du ménage printanier. L'ensemble des résidus recueillis est soit valorisé ou éliminé par des entreprises spécialisées. Un second site permanent de récupération est aménagé au garage municipal du secteur de Parent.

Tableau 16 : Contrat de collecte des résidus domestiques dangereux

Municipalités	Nom entreprise	Échéance	Durée (ans)	Fréquence collecte	Coût Collecte/ transport	Coût élimination $/an	Coût total $/an
Centre de transfert[1]	CRI Environnement	2016	3	2 fois/an	32 382 $	inclus	32 382 $
Centre de transfert Garage municipal	Véolia SE	N/A	N/A	Au besoin[2]			
Coût total de collecte et transport					**32 382 $**		
Coût total de traitement							**Inclus**
Coûts totaux							**32 382 $**

1 Point de dépôt pour l'ensemble des municipalités de l'Agglomération
2 Huile usée, contenants et filtres à l'huile

Collecte des encombrants

Les municipalités de l'Agglomération offrent toutes un service de collecte annuelle pour les encombrants. De plus, il est possible en tout temps d'apporter les encombrants au centre de transfert du chemin des Pionniers où ils seront récupérés et valorisés, lorsque possible.

Tableau 17 : Contrats de collecte des encombrants

Municipalités	Nom Entreprise	Échéance	Durée (ans)	Fréquence collecte	Période	Type de collecte	Coût Collecte/ transport	Coût élimination $/an	Coût total $/an
La Bostonnais	A. Tremblay	2015-12-31		2 fois/ an	mai et septembre	mobile	[1]	[2]	N/A
Lac-Édouard	Municipalité	N/A	N/A	1 fois/ an	Printemps	mobile	1 500 $	[2]	1 500 $
La Tuque	Municipalité	N/A	N/A	1 fois/ an	printemps	mobile	23 300 $	[2]	23 300 $
Coût total de collecte et transport							**24 800 $**	[2]	**24 800 $**
Coût total de traitement							[2]	[2]	
Coûts totaux							**24 800 $**	[2]	**24 800 $**

1 Inclus dans le coût du contrat de collecte des matières résiduelles domestiques du Tableau 10
2 Inclus dans le coût d'élimination du Tableau 10

Collectes spéciales

À l'exception des encombrants, aucune collecte spéciale n'est organisée sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque. Par contre, plusieurs matières sont visées par un système d'apport volontaire au centre de transfert de La Tuque.

Un point de dépôt du programme Recyc-fluo permet aux citoyens, aux ICI et aux entreprises de se départir des ampoules et des tubes fluorescents contenant du mercure gratuitement. Le matériel informatique et électronique est récupéré par ARPE en collaboration avec la Coopérative de solidarité ETC qui en fait la gestion.

Le béton et les agrégats sont également récupérés. Ces résidus sont broyés de façon à pouvoir être utilisés lors de travaux réalisés par le service des travaux publics de Ville de La Tuque.

Quant aux résidus ligneux, ils sont broyés en vue de leur utilisation dans les étangs de compostage des boues septiques. Les copeaux sont aussi utilisés par Ski La Tuque pour l'aménagement des pistes.

Un conteneur situé au centre de transfert permet la récupération des vêtements et tissus usagés. La Coop ETC redonne une nouvelle vie à ces vêtements en les vendant à bas prix ou en confectionnant des guenilles qui sont utilisées dans les commerces latuquois.

Le centre de transfert est aussi un dépôt pour les pneus de véhicules. Ces derniers sont récupérés par le programme géré par Recyc-Québec qui s'assure de la valorisation de ces résidus.

Les piles, les batteries, la peinture et les contenants de peinture au latex sont acceptés puis récupérés par Laurentide Re/Source qui en fait la valorisation. De plus, les huiles usées et leurs contenants peuvent également être déposés au centre de transfert.

Tableau 18 : Apport volontaire

Matières	Quantité	Récupérateur	Coût élimination
Pneus surdimensionnés	125[1]	Faida (privé)	150 $ à 250 $ par tonne
Pneus	3 685[1]	Transport Lyon (privé)	0 $
Matériel électronique	22,32 tonnes	Coop ETC/ARPE Québec (OBNL)	4 798 $
Lampes au mercure	N/D	RecycFluo (OBNL)	0 $
Vêtements/textile	73,41 tonnes	Coop ETC (OBNL)	15 782 $
		Total :	**20 580 $**

1 Quantités récupérées au centre de transfert de La Tuque

Collecte des matières putrescibles

À l'heure actuelle, aucune municipalité ou secteur n'offre de collecte des matières putrescibles. Cependant, la population peut apporter gratuitement les résidus ligneux au centre de transfert, dont les sapins de Noël. Ces résidus sont broyés puis compostés avec les boues septiques en vue de leur valorisation sur les terrains municipaux.

La population est également invitée à apporter ses feuilles mortes au centre de transfert. Elles sont par la suite utilisées comme amendement pour les sols par des agriculteurs de la région.

Depuis 2008, Ville de La Tuque fait la promotion du compostage domestique. Une formation est offerte gratuitement tous les printemps. À ce jour, environ 600 composteurs domestiques ont été distribués parmi les 719 participants à la formation. Une subvention de la Ville permet aux participants d'acquérir jusqu'à deux composteurs domestiques pour la modique somme de 20$ chacun. Cette soirée de formation est également l'occasion de sensibiliser les participants au principe d'herbicyclage.

Activités de communication et de sensibilisation

La plupart des secteurs et municipalités du Haut-Saint-Maurice possèdent un moyen de communication pour informer les citoyens grâce à des journaux municipaux, des bulletins, sites web, ou autres dépliants informatifs permettant d'informer la population sur différents sujets municipaux, dont les activités de gestion des matières résiduelles. La formation annuelle sur le compostage domestique est également l'occasion de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques liées à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 19 : Activités de communication et de sensibilisation

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût annuel
La Tuque secteur La Croche	Publipostages La Voix du Canton Courriels aux résidents Publicités Info-Service Écho de La Tuque Dépliants d'information	Encombrants Collecte RDD Matières résiduelles Recyclage Plastique agricole	150 $
La Tuque	Bulletin « La Tuque c'est MA ville !» Publicités à la radio Publicités Info-Service Écho de La Tuque Site internet www.ville.latuque.qc.ca Dépliants d'information Formations Feuillet d'information jumelé au compte de taxes Infolettres Rencontres publiques d'information	Encombrants Collecte RDD Matières résiduelles LEET/LETI Compostage domestique Résidus ligneux et verts Collecte	5 000 $
La Tuque secteur Parent	Publipostages Tableau d'affichage Publicités Info-Service Écho de La Tuque Rencontres publiques d'information	Matières résiduelles LEET/LETI	150 $
La Bostonnais	Avis publics	Collecte encombrants Recyclage Compostage Matières résiduelles	150 $
Lac-Édouard	Bulletin Le tour du Lac Courriel/Site web	Gestion des matières résiduelles	N/D
Total :			**5 450 $**

Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2014 pour la gestion des matières résiduelles proviennent de la compilation des données relatives à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire.

Tableau 20 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Gestion des matières résiduelles	Coûts $/an
Collecte des matières résiduelles domestiques	887 569 $
Collecte sélective	325 533 $
Gestion Centre de transfert	118 187 $
Matériaux secs (CRD)	65 347 $
Collecte des RDD	32 382 $
Collecte des encombrants	24 800 $
Apport volontaire	20 580 $
LEET et LETI en milieu isolé	70 000 $
Programmes et activités de sensibilisation	5 450 $
Total :	**1 159 848 $**

3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

3.1 Les intervenants

Il est important de préciser que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle regroupe les organismes recensés sur le territoire de planification qui ont des activités dans le domaine du réemploi, de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. Ces données proviennent essentiellement de Recyc-Québec et du Répertoire des entreprises du Haut-Saint-Maurice du CLD du Haut-Saint-Maurice.

Centre de transfert – Ville de La Tuque
1220, chemin des Pionniers
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Activités : Transbordement des matières résiduelles. Apport volontaire de CRD, de RDD, de résidus ligneux, d'agrégats et de métaux. Secteur municipal.

Recyc-Québec
300, rue St-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1

Activités : Gère les systèmes de récupération de pneus usagés et de matières consignées. Organisme gouvernemental.

CRE Mauricie (04)
3450, boul. Royale, bureau 200
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3

Activités : Son rôle premier est de susciter la concertation entre les intervenants environnementaux de la région. Il vise également l'amélioration de l'environnement dans l'optique d'un développement durable. Organisme gouvernemental.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie (RGMRM)
400, boul. de la Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Activités : Gestion des matières résiduelles, poste de transbordement, récupération et traitement de la collecte sélective domestique; matières traitées : papier/carton, verre, métaux et plastique. Enfouissement et élimination. Entreprise privée.

Coopérative de Solidarité ETC
653, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 4G9

Activités : Récupération de vêtements pour leur réutilisation, de matériel informatique et électronique. OBNL.

Recyc-Fluo (fluorescent et fluorocompacte)
(888) 604-2624

Activités : Récupération d'ampoules et de tubes fluorescents contenant du mercure. OBNL.

Laurentide Re/Source (batterie, peinture)
345, rue de la Bulstrode
Victoriaville (Québec) G6T 1P7

Activités : Récupération de piles, de peinture et de contenants de peinture au latex. Entreprise privée.

Activités du secteur municipal et du secteur privé

Cette liste non exhaustive regroupe les entreprises répertoriées sur le territoire de l'Agglomération qui ont des activités ou des infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles.

Les entreprises de collecte de matières résiduelles

Constructions F. Paré inc.
1544, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4R9

Activités : Collecte et transport de matières résiduelles, location de conteneurs. Entreprise privée.

Charles Morissette inc.
150, chemin des Hamelin
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Activités : Location de conteneurs. Entreprise privée.

Excavation Parent-Clova
516, chemin Parent, CP 337
Parent (Québec) G0X 3P0

Activités : Collecte et transport de matières résiduelles. Entretien du LEET de Parent et du LETI de Clova. Entreprise privée.

Ives Audy Toitures
331, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 2H8

Activités : Collecte et transport de matières résiduelles. Entreprise privée.

Scierie SMB
32, rue Damasse - C.P. 4058
Lac-Édouard (Québec) G0X 3N0

Activités : Collecte et transport de matières résiduelles. Entreprise privée.

Pierre Audette
Chemin du Canal 23
Clova (Québec) G0X 3M0

Activités : Collecte et transport de matières résiduelles. Entreprise privée.

Les entreprises de collecte de matières recyclables

Constructions F. Paré inc.
1544, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4R9

Activités : Collecte et transport de matières recyclables, location de conteneurs. Entreprise privée.

Charles Morissette inc.
150, chemin des Hamelin
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Activités : Location de conteneurs. Entreprise privée.

Ives Audy Toitures
331, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 2H8

Activités : Collecte et transport de matières recyclables. Entreprise privée.

Scierie SMB
32, rue Damasse - C.P. 4058
Lac-Édouard (Québec) G0X 3N0

Activités : Collecte de matières recyclables. Entreprise privée.

Excavation Parent-Clova
516, chemin Parent, CP 337
Parent (Québec) G0X 3P0

Activités : Collecte et transport de matières recyclables. Entreprise privée.

Détaillants inscrits à Recyc-Québec pour la récupération des pneus

Ville de La Tuque / Centre de transfert
1220, chemin des Pionniers
La Tuque (Québec) G9X 3C3

Garage MC
335, rue Saint-François
La Tuque (Québec) G9X 1S2

Garage Germain et Audy inc.
143, rue Bostonnais
La Tuque (Québec) G9X 2G1

Service de pneus La Tuque inc.
1000, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C4

Chevrolet Oldsmobile C. Gignac
1070, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C4

Automobiles G. Dumais ltée
1608, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4R6

Pièces d'autos André Robert ltée
581, route 155 Sud
La Tuque (Québec) G9X 3N8

Canadian Tire / La Tuque
1200, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3Z9

Automobiles Richer La Tuque inc.
2802, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4S8

Transport 2000 enr. (9012-4512 Québec inc.)
2000, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3N8

Ford St-Onge inc. / La Tuque
1445, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3N8

Garage Réjean Tremblay enr.
960, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C4

Charles Morissette inc.
150, chemin des Hamelin
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Denis Gélinas Moto
1430, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4R6

Garage R. Tessier
3400, boul. Parc Industriel
La Tuque (Québec) G9X 4V6

Seleb Auto
464, rue St-Louis
La Tuque (Québec) G9X 2W9

Les Gestions N.A. Carrier inc.
4065, boul. Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 4V1

Daunais Auto
267, rue Bostonnais
La Tuque (Québec) G9X 2G1

9070-7548 Québec inc.
1062, route 155 Nord
La Bostonnais (Québec) G9X 0A7

Remorquage Ro-Co
1089, route 155 Nord
La Bostonnais (Québec) G9X 3N6

Conseil de Bande des Atikamekw Wemotaci
Wemotaci (Québec) G0X 3R0

Les entreprises de collectes et de traitement des boues

Veolia SE
509, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 3P3

Activités : Collecte et transport des boues. Entreprise privée.

Ville de La Tuque
375, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Activités : Propriétaire et gestionnaire du site régional de disposition des boues des installations septiques et équipé de bassins de compostage. Secteur municipal.

Les lieux d'élimination

Centre de transfert – Ville de La Tuque
1220, chemin des Pionniers
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Lamy
Secteur Parent

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) – entreprise privée
Les Forestiers Rébec inc.
Ville de La Tuque, Canton Frémont

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) - municipal
Ville de La Tuque, Milieu forestier
Secteur du Relais 22 milles

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Cloutier
Secteur Windigo

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Turcotte
Secteur du Lac Turcotte

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Sincennes
Secteur du Lac Châteauvert

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Leblanc
Secteur de la Baie-Jean-Pierre

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Buies
Secteur de Clova

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Bardy
Secteur Flamand

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) - municipal
Ville de La Tuque, Canton Lavigne
Secteur de Casey

Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) – entreprise privée
Smurfit Stone
Canton Levasseur, Milieu forestier

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) – Premières Nations
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Opitciwan

Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) – Premières Nations
Conseil des Atikamekw de Wemotaci
Wemotaci

Les récupérateurs et les recycleurs

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)
400, boul. de la Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Activités : Récupération, tri et valorisation des matières recyclables. Entreprise privée.

Enviro-Tri
1147, chemin des Petites Terres
Trois-Rivières (Québec) G9B 7H1

Activités : Récupération, tri et valorisation de résidus de construction-rénovation-démolition (CRD). Entreprise privée.

Laurentide Re/Source
345, rue Bulstrode
Victoriaville (Québec) G6T 1P7

Activités : Récupération et recyclage de peinture et de piles. Entreprise privée.

Robert Fer et Métaux inc.
3206, chemin des Buissons
Shawinigan (Québec) G9N 5G6

Activités : Récupération des batteries, récupération des métaux, service de conteneurs pour la démolition. Entreprise privée.

Pièces d'Autos Robert ltée
581, route 155 Sud
La Tuque (Québec)G9X 3N8

Activités : Récupération des batteries, récupération des métaux et carcasses automobiles. Entreprise privée.

Agrégats Dany Morisette inc.
2100, chemin des Pionniers
La Tuque (Québec) G9X 3N6

Activités : Récupération des sables, gravier non contaminé, récupération d'asphalte et de béton. Entreprise privée.

Coopérative de Solidarité ETC
653, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 4G9

Activités : Récupération de matériel informatique et électronique (ARPE). OBNL.

Les entreprises de collecte des matières réutilisables

Coopérative de Solidarité ETC
653, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 4G9

Activités : Récupération de vêtements et de meubles pour leur réutilisation. OBNL

CPE Premier Pas de La Tuque
350, rue Brown
La Tuque (Québec) G9X 2W4

Activités : Récupération de vêtements pour enfants à des fins de réutilisation par les clients de la garderie. OBNL.

3.2 Autres produits

Sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque, il existe également des services permanents et gratuits de récupération de certaines matières résiduelles. Plusieurs produits ayant encore de la valeur ou qui demandent une gestion adéquate pour protéger l'environnement sont récupérés par nos marchands régionaux.

D'autres intervenants ont des activités dans le domaine du réemploi, de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. Il n'y a qu'à penser aux pharmacies pour les médicaments périmés, la chaîne La Source pour les piles rechargeables, des entreprises de remise en marché de cartouches d'encre d'imprimantes, la chaîne Canadian Tire pour les huiles usagées, etc.

Voici une brève liste de ces produits :

PRODUITS	ENDROITS
Batteries de véhicules	Canadian Tire
Cintres (supports en métal)	La plupart des nettoyeurs
Huiles usées	Canadian Tire
	La Tuque Chevrolet Buick GMC
Matériel électronique, cartouches d'imprimantes	Coopérative de Solidarité ETC
	Ordi Plus
Médicaments	Pharmacie Jean Coutu
	Pharmacie Gouin et Trahan
Peinture	Marchands de peinture
Piles rechargeables Ni-Cd	Hôtel de Ville
	La Source
	Canadian Tire
Produits d'entretien de véhicules	Garage Germain & Audy Inc.
Vieilles lunettes	Centre visuel La Tuque
	Korvette

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

4.1 Secteur municipal

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque, les données provenant de la RGMRM, des opérations de gestion des matières résiduelles du centre de transfert et des différents récupérateurs ont été utilisées. Les gestionnaires municipaux responsables de la gestion des matières résiduelles au sein de chacune des municipalités locales ont également fourni de l'information pertinente à la réalisation de l'inventaire. La compilation de ces données a permis de déterminer la quantité de matières générées sur le territoire de planification ainsi que le coût de gestion.

Portrait détaillé des matières résiduelles

Les matières résiduelles générées sur le territoire sont acheminées au centre de transfert de Ville de La Tuque. C'est à cet endroit que les différentes matières sont gérées et puis acheminées aux différents récupérateurs selon le type de matière. Ainsi, les déchets domestiques sont éliminés à la RGMRM, tout comme les matières recyclables qui y sont triées. Les résidus provenant des activités de construction, rénovation et démolition (CRD) sont envoyés chez Enviro-tri pour leur valorisation.

Pour le secteur municipal, les données réelles de l'année 2014 ont été utilisées pour compléter l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec a été utilisé.

Tableau 21 : Bilan de masse du territoire en 2014 pour le secteur municipal (tonnes)

Quantité	Municipal
Générée	9118
Éliminée	6 458
Récupérée ou valorisée[1]	2 660

1 Inclus les matières recyclables, les CRD et les agrégats

Il est à noter que les données relatives à la consigne et aux pneus n'ont pas été intégrées dans le tableau du bilan par matière qui suit parce que, bien que certaines données sur les quantités récupérées sur le territoire de planification soient disponibles grâce à Recyc-Québec, il n'est pas possible de définir la part des secteurs résidentiels et des ICI. De plus, ces deux catégories de matières sont régies par des règlements qui leur sont spécifiques.

Tableau 22 : Bilan de masse par municipalité en 2014 (tonnes)

Quantité	Ville de La Tuque	La Bostonnais	Lac-Édouard
Générée	8 664	278	175
Éliminée	6 057	245	155
Récupérée ou valorisée[1]	2 607	33	20

1 Inclus les matières recyclables, les CRD et les agrégats

Tableau 23 : Bilan par matière pour le secteur municipal

Matières	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)
Papier/carton[1]	1 236	475	1 711
Verre[1]	325	124	449
Métal[1]	82	100	182
Plastiques[1]	198	389	587
Textiles[2]	73	0	73
Matériel électronique[2]	22	0	22
Branches et sapins de Noël[3]	388	0	388
Résidus verts[1, 4]	8	1 139	1 147
Résidus alimentaires[1, 5]	60	1 470	1 530
Rejets centre de tri[1]	0	158	158
Encombrants métalliques	332	30	362
Encombrants non-métalliques	0	33	33
Métaux[3]	209	0	209
RDD[6]	30	0	30
Résidus ultimes[1]	0	9	9
Total :	**2 963**	**3 927**	**6 890**
Boues municipales[1]	447 mh	836 mh	1 283 mh

1 Données issues de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec
2 Données fournies par la Coopérative ETC
3 Les quantités proviennent de l'apport volontaire au centre de transfert
4 Les quantités récupérées proviennent de l'apport volontaire de feuilles au centre de transfert
5 Les quantités récupérées proviennent des composteurs domestiques
6 Données issues de la collecte des RDD

Collecte sélective

Les quantités de papier/carton, de verre, de métaux et de plastique proviennent des activités de collecte sélective déjà en place dans l'Agglomération de La Tuque. Ces matières sont recyclées à 100%.

Textile

La quantité de textile réemployée, récupérée et valorisée a été fournie par la Coop ETC qui gère cette récupération. Des points de dépôt et un comptoir vestimentaire permettent la récupération, la valorisation et le réemploi des textiles récupérés. Aux dires des responsables de la Coop, les textiles récupérés sont principalement destinés au réemploi.

Matières organiques

Tel que mentionné à la section 2.5, environ 600 composteurs ont été distribués aux résidents de l'Agglomération suite aux formations sur le compostage domestique.

Selon les fiches informatives sur les matières organiques de Recyc-Québec, la quantité moyenne de matière organique déviée de l'enfouissement par le compostage domestique est évaluée à environ 125 kg par composteur, par année. Par conséquent, il est possible d'affirmer qu'annuellement 7 tonnes de résidus sont détournées de l'enfouissement. Cette quantité sera croissante au fil du temps compte tenu de la poursuite des activités de formation sur le compostage domestique offertes gratuitement par l'Agglomération.

Le territoire de planification est en bonne partie composé de secteurs ruraux et il n'existe aucun moyen pour enregistrer les activités de réduction à la source. De plus, la pratique de l'herbicyclage dans ces secteurs est très répandue, mais aucune donnée ne permet d'évaluer la quantité déviée de l'enfouissement.

Matériel électronique

La quantité de matériel électronique récupérée et valorisée a été fournie par la Coop ETC qui gère cette récupération en collaboration avec ARPE-Québec. Un point de dépôt et un conteneur maritime servant à l'entreposage sont aménagés au centre de transfert de La Tuque.

Encombrants

Les données concernant les encombrants ont été recueillies au centre de transfert de La Tuque lors des activités spéciales de collecte. Cependant, une quantité non négligeable d'encombrants sont apportés au centre de transfert par apport volontaire. Cette pratique ne peut, en aucun cas, être comptabilisée d'une quelconque façon. Les encombrants récupérés sont éliminés selon le type de matière (métaux, matériaux secs, etc.).

Métaux

En plus du métal résiduel récupéré lors de la collecte sélective, il est possible d'apporter la ferraille au centre de transfert. Celle-ci est par la suite récupérée pour leur valorisation par une entreprise spécialisée dans la récupération des métaux.

Béton, brique et asphalte

Un service de récupération des agrégats (béton, brique et asphalte) est offert au centre de transfert. Ce service est offert tant aux citoyens qu'aux ICI. Ces résidus sont broyés en vue de leur réutilisation lors de travaux de voirie.

Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Depuis juin 2014, le service de collecte de CRD est offert au centre de transfert. Le système mis en place repose sur l'apport volontaire de ces résidus par les citoyens de l'Agglomération.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

En 2014, la collecte annuelle de RDD desservant la population du Haut-Saint-Maurice eut lieu au centre de transfert. Tel que mentionné précédemment, les citoyens peuvent disposer de leur RDD sur une base annuelle au site permanent du chemin des Pionniers ainsi qu'au garage municipal du secteur de Parent.

Résidus d'activités municipales

Les résidus des activités municipales de construction, rénovation et démolition sont acheminés vers le Centre de transfert. Ces résidus sont gérés comme ceux en provenance des activités de CRD. Le mode de gestion actuel ne permet pas d'établir les quantités générées, récupérées et éliminées. Ces dernières sont incluses avec les données du secteur CRD.

Tableau 24 : Portrait détaillé des RDD récupérés et valorisés par le secteur public 2014

Matière dangereuse	Quantité récupérée (tonnes)
Organique	9,381
Base	0,523
Acide	0,059
Aérosol	0,285
Oxydant	0,025
Solvant	0,612
Huile	9,243
Pesticide	0,145
Peroxyde	0,001
Contenants vides huile	0,598
Filtres à l'huile	0,302
Piles	1,094
Peinture	7,563
Total :	**29,831**

Consigne

Le Québec a mis en place un système de consigne pour les contenants de boisson gazeuse à remplissage unique. Selon Recyc-Québec qui administre le système de consigne, la quantité de matières récupérées par la consigne pour le territoire de l'Agglomération s'élevait à 60,2 tonnes pour l'année 2013.

Le tableau qui suit détaille ce tonnage par matière.

Tableau 25 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées en 2014 sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque

Matières	Vendues (t/an)	Récupérées (t/an)	Taux de récupération
Aluminium	24,0	17,0	70,8 %
Plastique	11,0	8,6	78,2 %
Verre	45,6	34,6	75,9 %
Total :	**80,6**	**60,2**	**74,7 %**

Source : Calculateur contenants consignés – Recyc-Québec

Pneus

Depuis 2000, grâce à un droit environnemental taxable de 3 $/pneu, le Québec a entrepris de gérer ce résidu sur une base provinciale. Pour l'année 2013, il s'est récupéré pour l'ensemble de l'Agglomération 189,5 tonnes de pneus.

Tableau 26 : Portrait des pneus récupérés et valorisés en 2013 sur le territoire du Haut-Saint-Maurice

MRC	Petits pneus	Pneus automobile	Pneus camion	Tonnage (tonnes)
Haut-Saint-Maurice	75	12 000	1 560	189,50

Source : Calculateur pneus – Recyc-Québec

Tableau 27 : Portrait des véhicules hors d'usage récupérés et éliminés en 2013 sur le territoire du Haut-Saint-Maurice

	Récupération	Élimination
Taux (kg/pers/an)	46,8	22
Quantité (tonnes)	549,8	258,4

Source : Calculateur véhicules hors d'usage – Recyc-Québec

4.2 Secteurs ICI et CRD

De façon majoritaire, les ICI et CRD sont desservies par le service de collecte municipal pour la cueillette des déchets destinés à l'enfouissement ainsi que pour les matières recyclables. Les données disponibles ont permis d'établir un portrait de la quantité de matières résiduelles générées et récupérées par les secteurs ICI. En plus de la collecte municipale, l'apport volontaire de matières résiduelles au centre de transfert assure la gestion de ces matières.

Pour les secteurs ICI et CRD, les données réelles de l'année 2014 ont été utilisées pour compléter l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec a été utilisé.

À l'exception des boues industrielles, aucun autre type de résidus de transformation industrielle n'est produit sur le territoire de planification.

Tableau 28 : Portrait des médicaments récupérés et éliminés par les pharmacies du Haut-Saint-Maurice en 2014

Territoire	Nombre de pharmacie[1]	Quantité en m^3
Agglomération La Tuque	2	1,13

1 Les données proviennent seulement d'une pharmacie et n'incluent pas les quantités récupérées à la pharmacie du CSSSHSM

Tableau 29 : Bilan de masse du territoire en 2014 pour les secteurs ICI et CRD (tonnes)

Quantité	ICI	CRD	Totaux
Récupérée[1]	41 797	2 155	43 952
Éliminée[1]	12 921	615	13 536
Générée[1]	54 718	2 770	57 488

1 Données issues de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec

Tableau 30 : Bilan par type de matières recyclables du secteur ICI

Matières	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)
Papier/carton[1]	158	130	288
Verre[1]	8	20	28
Métaux[1]	14	18	32
Plastiques[1]	14	67	81
Industries de transformation alimentaire[1]	1 762	21	1 783
Résidus verts[1]	0	16	16
Résidus alimentaires[1]	0	112	112
Autres résidus organiques[1]	0	23	23
Rejets du tri des matières recyclables[1]	0	17	17
Rejets de la collecte des matières organiques[1]	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux[1]	0	486	486
Résidus ultimes[1]	0	16	16
Total :	**1 956**	**927**	**2 883**
Boues papetière[1]	39 841	12 513	52 354

1 Données issues de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec

Tableau 31 : Bilan par matière du secteur CRD

Matières	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)
Agrégats[1]	1 730	107	1 837
Gypse[1]	4	104	108
Bardeaux d'asphalte[1]	11	87	98
Autres[1]	0	90	90
Bois de construction[1]	410	227	637
Total :	**2 155**	**615**	**2 770**

1 Données issues de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec

Tableau 32 : Synthèse des quantités de matières produites par l'Agglomération en 2014[1]

Quantité	Municipal	ICI	CRD	Totaux
Générée	6 890	2 883	2 770	12 543
Éliminée	3 927	927	615	5 469
Récupérée	2 963	1 956	2 155	7 074

1 Données issues de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec

4.3 Gestion des boues:

Boues des installations septiques :

Dans le Haut-Saint-Maurice, les citoyens propriétaires d'une installation septique sont responsables de sa vidange, à l'exception de la municipalité de Lac-Édouard qui possède une réglementation concernant la vidange des installations septiques sur son territoire. Cette municipalité se charge donc de la gestion des vidanges et récupère les coûts inhérents via le compte de taxes municipales.

En vertu du *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2-R22), les propriétaires concernés sont tenus d'effectuer la vidange aux deux (2) ans s'ils sont résidents permanents, et aux quatre (4) ans s'ils sont résidents saisonniers. Au moment venu, le propriétaire de l'installation septique communique directement avec un entrepreneur oeuvrant dans le domaine. L'Agglomération compile les bordereaux de vidanges effectuées annuellement sur son territoire.

Dans un objectif de faciliter la tâche aux citoyens de réduire les coûts et d'amener les propriétaires à effectuer davantage la vidange de leur installation, l'Agglomération procède depuis 2003 à un appel d'offres de service pour la vidange des installations septiques des secteurs périurbains. Un appel d'offres de service pour la vidange des installations septiques est donc fait auprès d'entrepreneurs dans le domaine afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Puis l'Agglomération procède à un avis public invitant les propriétaires à s'inscrire au programme de vidange municipal. Par la suite, Ville de La Tuque se charge d'organiser les routes de vidange, d'accompagner l'entrepreneur lors du travail et de facturer les propriétaires inscrits. Cette façon de faire a permis d'augmenter le taux et la fréquence des vidanges dans les secteurs ruraux du Haut-Saint-Maurice.

L'Agglomération de La Tuque est le gestionnaire du site régional de disposition des boues septiques constituées de trois étangs de compostage. Depuis 1995, les boues septiques ainsi compostées sont valorisées sous forme de terreau et d'amendement sur les terrains municipaux.

Évaluation des quantités de boues :

L'évaluation de la production des boues des installations septiques s'est faite à partir du nombre de bordereaux de vidange pour les années antérieures. Une quantité moyenne annuelle de 429 installations septiques est vidangée sur le territoire de l'Agglomération. Le tableau suivant évalue la quantité maximale de boues septiques qui pourraient être vidangées à chaque 2 ans. Ce calcul prend comme hypothèse que toutes les fosses septiques sont remplies à pleine capacité lors de la vidange.

Il est important de mentionner que la majorité des installations situées en milieu forestier desservent des résidences saisonnières dont la vidange devrait se faire tous les 4 ans. Pour les boues septiques, le taux de siccité a été évalué à environ 20%.

Secteurs/ Municipalités	Boue en m³ (2014)
La Tuque	946,98
La Bostonnais	149,15
Lac-Édouard	342,11
Total :	1 438,24

Boues municipales :

Seul le secteur de La Tuque possède un réseau d'égout dont les eaux usées sont traitées via un système de 4 étangs aérés. Les secteurs de La Croche et de Parent sont munis d'un réseau collecteur et/ou de petits réseaux privés dont les eaux usées sont rejetées sans traitement au préalable. La municipalité de La Bostonnais ne possède aucun système de collecte des eaux usées. Pour sa part, la municipalité de Lac-Édouard a un réseau collecteur desservant 64 résidences du village acheminant ainsi les eaux usées vers une fosse septique commune de 30 000 gallons. Les boues de cette installation sont comptabilisées avec les boues des installations septiques.

La quantité de boues municipales générées par les étangs aérés est d'environ 450 tonnes par année. Cette quantité a été évaluée à partir des données recueillies lors de la vidange des étangs d'épuration en 2013. Elle correspond donc au dixième des boues accumulées (4 500 tonnes) au cours de la période d'utilisation des étangs, soit environ 25 ans. Lors de la vidange des boues, la siccité était d'environ 20%.

Boues industrielles :

Il y a seulement la papetière Westrock qui possède un système de traitement de ses eaux de procédé dans le Haut-Saint-Maurice. Selon les informations obtenues, la compagnie procède à l'épandage de toutes les boues qui en ont le potentiel suite à leur caractérisation. La production annuelle de biosolides est ± 30 000 tonnes. Aucune information n'est disponible sur le taux de siccité des boues industrielles.

5. RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

5.1 Recensement et capacité de traitement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentent sur le territoire

Cette section présente l'inventaire des installations de récupération, de valorisation et d'élimination privées et publiques présentes à l'intérieur du territoire de planification.

Les matières résiduelles destinées à l'élimination et les matières recyclables transitent par le centre de transfert de La Tuque en vue de leur transbordement vers la RGMRM.

Les résidus CRD ont le même mode de gestion à l'exception qu'ils sont acheminés chez Enviro-Tri en vue de leur valorisation.

Tableau 33 : Description et capacité de traitement des installations sur le territoire en 2014

Installation	Exploitant	Quantités valorisées	Quantités transférées	Tarif $/t
Centre de transfert	Ville de La Tuque	0	8 883	139,10
Étang de compostage des boues de fosses septiques	Ville de La Tuque	1 376 m^3	0	N/D

Lieux d'enfouissement sur le territoire

En vertu de l'article 87 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), les lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) et en territoire isolé (LETI) sont permis sur la partie du territoire de la Ville de La Tuque située à l'ouest du 73e méridien. Selon l'éloignement, la période de temps pendant laquelle les sites sont accessibles ainsi que le bassin de villégiateurs desservis, des LETI ou en LEET ont été aménagés sur le territoire de l'Agglomération.

Tableau 34 : Capacité des installations d'élimination en milieu forestier

Installation	Exploitant	Localisation	Utilisation annuelle m^3	Durée prévue
LEET	Ville de La Tuque Secteur Parent	Secteur de Parent Canton Lamy	3 000	2026
LEET	Ville de La Tuque	Secteur Relais 22 milles	800	2018
LEET	Ville de La Tuque	Secteur Lac Châteauvert Canton Sincennes	100	2040
LEET	Ville de La Tuque	Secteur Flamand Canton Bardy	700	2032
LEET	Ville de La Tuque	Baie Jean-Pierre Canton Leblanc	175	2040
LETI	Ville de La Tuque	Secteur de Casey Canton de Lavigne	85	2023
LETI	Ville de La Tuque	Secteur de Windigo Canton Cloutier	85	2019
LETI	Ville de La Tuque	Secteur du Lac Turcotte Canton Turcotte	21	2025
LETI	Ville de La Tuque	Secteur de Clova Canton Faucher	318	2023
LETI	Les Forestiers Rébec inc.	Canton Frémont	N/D	N/D
LEET	Conseil Atikamekw Opitciwan	Opitciwan	N/D	N/D
LEET	Conseil Atikamekw Wemotaci	Wemotaci Canton Lavallée	N/D	N/D

Carte 2 : Installation de traitement et d'élimination des matières résiduelles

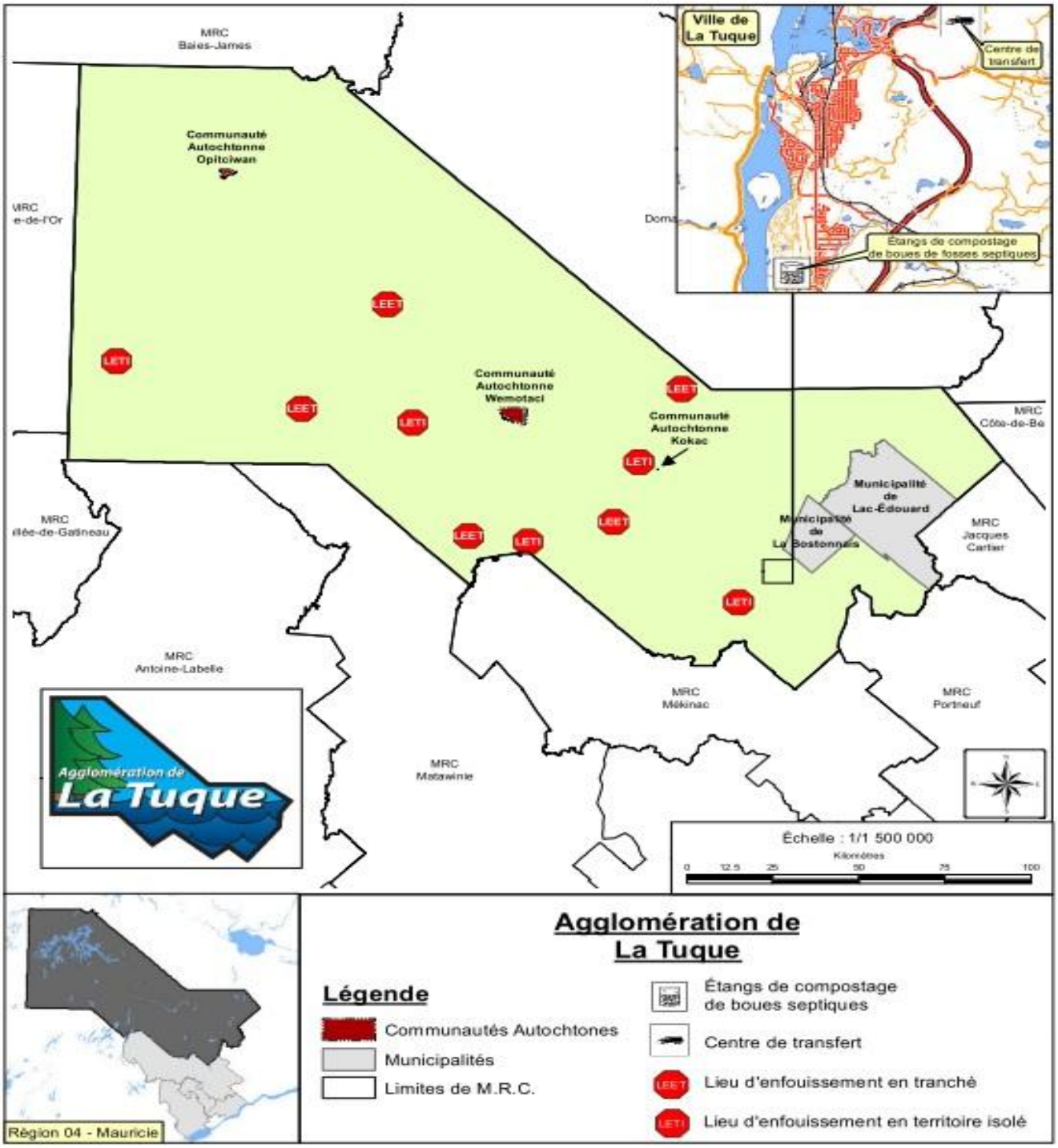

Installations d'élimination des MRC environnantes

Tableau 35 : Capacité des installations d'élimination des MRC environnantes

Cette section présente l'inventaire des installations de récupération, de valorisation et d'élimination privées et publiques, présentes à l'extérieur du territoire de planification, qui desservent les municipalités de l'Agglomération de La Tuque.

Hors du territoire de l'Agglomération de La Tuque							
Type	**Exploitant**	**Emplacement**	**Capacité maximale t/an**	**Quantité traitée t/an**	**Quantité valorisée t/an**	**Durée de vie prévue**	**Tarif $/t**
LET	RGMRM	Saint-Étienne-des-Grès	Aucune limite	209 057	N/D	Excède 2024	69,72$ + redevances
Centre de tri (recyclables)	RGMRM	Saint-Étienne-des-Grès	N/D	37 497	37 497	Excède 2024	28$
Centre de tri (CRD)	Camille Fontaine et Fils Inc.	Trois-Rivières	50 000	27 000	27 000	2019	40$ + redevances

Les autres MRC environnantes possèdent également des installations de récupération, de valorisation et d'élimination privées et publiques à l'intérieur de leur territoire. Par contre, l'éloignement et l'absence de lien routier direct font en sorte qu'aucune de ces installations ne joue un rôle dans la gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque.

5.2 Atteinte des objectifs et installations inhérentes

Matières recyclables

La RGMRM opère au LET de Saint-Étienne-des-Grès, un centre de tri pour les matières recyclables. Ce centre de tri est parmi les plus performants au Québec. Sa capacité de traitement lui permet de traiter les matières recyclables des membres et des clients de la RGMRM qu'elles soient d'origines résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles.

Les matières recyclables collectées dans l'Agglomération sont donc acheminées vers ce centre de tri pour assurer la valorisation de ces matières.

Matières compostables

Présentement, aucune installation pour la valorisation des matières compostables n'est présente sur le territoire d'application du PGMR. Le compostage domestique et l'apport volontaire au centre de transfert de résidus verts et ligneux constituent le mode de gestion actuel. L'Agglomération poursuit ses activités de formation sur le compostage domestique pour l'ensemble des municipalités.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les citoyens des municipalités de l'Agglomération peuvent en tout temps accéder au dépôt permanent de RDD situé au centre de transfert du chemin des Pionniers. De plus, l'Agglomération maintiendra sa collecte annuelle printanière des RDD afin de poursuivre l'éducation et la sensibilisation de la population à l'importance de valoriser et d'éliminer de façon sécuritaire les RDD. Un second point de dépôt des RDD est situé au garage municipal de Parent.

L'Agglomération fera également la promotion des services de récupération offerts par certains commerces locaux. Ces services, conjugués aux services offerts par l'industrie productrice de certains RDD, comme la peinture, les huiles et les pesticides, les médicaments, permettront vraisemblablement d'atteindre les objectifs de la Politique.

Encombrants

Les municipalités de l'Agglomération desservent leurs services de collectes annuelles des encombrants. Parallèlement à cette façon de gérer cette catégorie de matière, l'Agglomération fera connaître à ses citoyens la possibilité de se départir de ces résidus au centre de transfert par apport volontaire. Les autorités municipales informeront également les citoyens des services offerts par les organismes sociocommunautaires déjà impliqués dans ce créneau de récupération.

D'ailleurs, un projet pilote a été mis sur pied en collaboration avec la Coopérative de solidarité ETC qui récupère une quantité non négligeable d'encombrants afin de permettre leur conditionnement et le réemploi de ces derniers.

Textiles

Par le passé, la région était pourvue d'un important réseau de comptoirs vestimentaires pour la récupération des textiles. Depuis 2010, l'ensemble du textile récupéré sur le territoire est acheminé vers la Coopérative de solidarité ETC. Plusieurs points de dépôt ont été installés à des endroits stratégiques sur le territoire pour récupérer cette matière. Les textiles récupérés sont triés pour être réutilisés ou revalorisés.

Installations d'enfouissement

Pour ce qui est des installations d'enfouissement, l'Agglomération utilise un réseau important de lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) et de lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) réparti sur son territoire forestier de 30 000 kilomètres carrés en fonction de l'occupation du territoire et des besoins des utilisateurs.

De plus, avec la fermeture en 2003 du LES de La Tuque par atténuation naturelle, la grande majorité des déchets du Haut-Saint-Maurice sont maintenant transbordés vers la RGMRM. Ce site est en mesure de recevoir les déchets générés par la population régionale pour plus de dix années encore.

Par le passé, la région a investi des sommes importantes pour l'aménagement de ce site, afin d'éliminer les déchets de façon sécuritaire et sans risque pour l'environnement. Ces investissements permettent d'assurer la pérennité des installations.

Matériaux secs (CRD)

L'entreprise Camille Fontaine et Fils inc. opère à Trois-Rivières un centre de tri pour les matériaux secs: Enviro-tri. D'une capacité de 15 à 20 tonnes/heure et de 50 000 tonnes par année, ce centre de tri est en mesure de trier et de valoriser les résidus CRD en provenance de l'Agglomération.

Avec une durée de vie prévue du site actuel de l'ordre de 3 à 5 ans, l'Agglomération de La Tuque n'aura d'autre choix que de trouver un nouveau site pouvant accueillir ces résidus avant la fin de l'échéancier de ce PGMR.

6. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MESURES

6.1 Objectifs nationaux

La planification de la gestion des matières résiduelles en est une à l'échelle régionale. C'est pourquoi les municipalités régionales ont l'obligation de réviser leur PGMR à tous les cinq ans, tel qu'il est stipulé à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* établit les lignes directrices permettant la mise à jour du PGMR en fonction des priorités établies par le gouvernement du Québec.

Objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (2011-2015) et son plan d'action quinquennal gèrent l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec vise à ce que la seule matière éliminée soit le résidu ultime. Les stratégies mises de l'avant pour atteindre cet objectif s'articulent autour de 3 enjeux majeurs.

En lien avec cet objectif fondamental, la *Politique* adresse trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelle :

- **ENJEU 1** : Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- **ENJEU 2** : Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- **ENJEU 3** : Responsabiliser les acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Plan d'action 2011-2015

Le plan d'action rattaché à la Politique fixe des objectifs intermédiaires et vise à :

- Privilégier l'application des 3RV-E;
- Bannir de l'enfouissement du papier et du carton (2013), du bois (2014) et des matières organiques (2020);
- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

6.2 Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait réalisé de l'Agglomération de La Tuque met en évidence les forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles, en regard des stratégies d'intervention de la *Politique*, des objectifs visés par le Plan d'action 2011-2015 et des mesures qu'ils prévoient.

Le tableau suivant résume les forces dont Ville de La Tuque et ses partenaires doivent tirer profit, et les faiblesses dont ils doivent minimiser les impacts.

Tableau 36 : Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

Forces	Opportunités
Nombre d'intervenants limités	• Facilite la mise en place des modes de gestion • Partenariat
Infrastructures et équipement commun (Centre de transfert)	• Accès à des services 7 jours sur 7 • Flexibilité • Autonomie
Collecte porte-à-porte des matières recyclables	• Possibilité d'apporter des ajustements à la base existante pour améliorer la performance • Modèle de démarche reproductible pour la récupération des matières organiques
Terrains disponibles pour de nouveaux projets	• Emplacement et ressources compatibles pour l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques

Faiblesses	Opportunités
Territoire hétérogène et immense	• Besoins non uniformes qui nécessitent des solutions adaptées
Éloignement du territoire avec les installations de traitement et d'élimination	• Coûts de transport élevés et émissions atmosphériques importantes • Solutions de rechange limitées
Peu de ressources humaines dédiées et d'expertise dans l'Agglomération	• Cueillette des données et suivi (acquisition de connaissances) plus difficile
Acceptabilité sociale	• Appréhension relativement à la cueillette des matières organiques et leur traitement en raison des mauvaises expériences passées dans d'autres régions

6.3 Orientations et objectifs de l'Agglomération

Les objectifs énoncés par l'Agglomération de La Tuque visent à atteindre les objectifs déterminés par la *Politique* et son Plan d'action 2011-2015, et contribueront à l'atteinte des objectifs nationaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire (forces et faiblesses), et de leur performance actuelle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Objectifs territoriaux

Résidu	Objectif national	Agglomération de La Tuque
Matières éliminées	700 kg/hab./an	700 kg/hab./an
Matières recyclables	70 %	70 %
Matières organiques	60 %	60 %
Agrégats	80 %	80 %
Résidus CRD	70 %	70 %

Estimation des besoins en élimination sur une période de 10 ans de

L'estimation réalisée porte sur les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, y compris les générateurs de résidus CRD, sur une période de 10 ans. Elle est basée sur les projections de croissance démographiques, ainsi que sur les objectifs de récupération de ce PGMR.

La mise en œuvre de certaines mesures du PGMR se traduira par une diminution significative de l'élimination. De plus, une décroissance démographique de plus de 2 % est prévue pour cette période de temps.

Pour les 10 prochaines années, il est donc pertinent de considérer le recours au LET de la RGMRM à St-Étienne-des-Grès pour l'élimination des matières résiduelles vouées à l'enfouissement, étant donné que la durée de vie estimée du site excède la période de planification sans compter la diminution de l'enfouissement prévue avec la mise en place de la collecte des matières organiques.

6.5 Proposition de mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et territoriaux, le PGMR propose cinq orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 25 mesures qui reposent sur six types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Deux principes directeurs devant chapeauter et orienter la mise en œuvre du plan d'action ont été énoncés par l'Agglomération de La Tuque.

- Adhérer au principe des 3RV et privilégier la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, dans cet ordre, comme mode de gestion des matières résiduelles dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Effectuer la gestion territoriale des matières résiduelles, et intégrer des mécanismes favorisant une gestion territoriale à chacune des mesures du plan d'action.

Le plan d'action se décline de la façon suivante :

2 Principes directeurs
A. Respecter le principe des 3RV
B. Favoriser une gestion territoriale

5 Orientations stratégiques
1. Détourner la matière organique de l'enfouissement
2. Responsabiliser les générateurs
3. Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration)
4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats
5. Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération

6 Types d'action
I. Acquisition de connaissances
II. Encadrement
III. Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
IV. Service
V. Soutien (financier ou technique)
VI. Suivi

La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches en annexe. Le tableau suivant présente les détails fournis dans les fiches. Le sommaire des mesures est présenté aux pages suivantes.

Tableau 37 : Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu

Mesure no	Titre de la mesure
Objectif(s) de la *Politique*	**Objet** *Mise en contexte et objectifs visés par la mesure*
Orientation du PGMR	
Type(s) d'action	**Moyens** *Pistes de solutions potentielles et démarche afin de mettre en œuvre la mesure*
Matière(s) visée(s)	
Générateur(s) visé(s)	**Acteurs impliqués** *Responsable de la mise en œuvre de la mesure et collaborateurs potentiels*
Indicateur(s) de suivi	**Résultats** *Réalisations qui témoigneront de la mise en œuvre de la mesure*
	Budget et échéancier *Prévision budgétaire et calendrier prévu pour la mise en œuvre de la mesure*

Tableau 38 : Sommaire des mesures proposées

Mesure		Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 1. Détourner la matière organique de l'enfouissement			
1.1	Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	Acquisition de connaissances Service	2016 et 2017
1.2	Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	Service	2018 à 2020
1.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	Acquisition de connaissances ISÉ	2018 à 2020
1.4	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	ISÉ Soutien technique	2019 et 2020
1.5	Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques	Acquisition de connaissances ISÉ Soutien technique	2018 et 2019
1.6	Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion	Acquisition de connaissances	2016 et 2017
1.7	Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques	Acquisition de connaissances	2017

Orientation 2. Responsabiliser les générateurs			
2.1	Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	Encadrement ISÉ Soutien technique	2018 à 2020
2.2	Contrôler la vidange des installations septiques	Encadrement Suivi	2018 à 2020
2.3	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	Encadrement ISÉ Soutien technique	2017 à 2020

Orientation 3. Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration)			
3.1	Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles	Acquisition de connaissances Suivi	2016 à 2020
3.2	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR	Acquisition de connaissances Suivi	2017 à 2020
3.3	Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	Acquisition de connaissances	2016 à 2020

Orientation 4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats			
4.1	Diffuser de l'information pour faire connaitre la gestion des matières résiduelles	ISÉ	2016 à 2020
4.2	Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire	ISÉ	2017 à 2020
4.3	Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus	ISÉ	2019 et 2020
4.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	Suivi	2016 à 2020

Orientation 5. Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération			
5.1	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	ISÉ Soutien financier Soutien technique	2016 à 2020
5.2	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	Acquisition de connaissances Soutien financier	2016 à 2020
5.3	Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV	Acquisition de connaissances ISÉ	2017
5.4	Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	Acquisition de connaissances ISÉ Service	2016 à 2020
5.5	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	ISÉ Service	2016 à 2018
5.6	Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement	Encadrement ISÉ Service Soutien technique	2016 à 2020
5.7	Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)	ISÉ Service	2016 à 2020
5.8	Mettre en place un écocentre de 2e génération afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination	Acquisition de connaissances Service Suivi	2018 et 2019

6.6 Coûts et calendrier de mise en œuvre

Les coûts et le calendrier de mise en œuvre dépendent des revenus rattachés à la gestion des matières résiduelles, de la séquence de mise en œuvre et des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PGMR.

Tableau 39 : Revenus du système actuel de gestion des matières résiduelles

Source de revenus	Revenu 2014	Revenu potentiel
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	400 056,19 $	**Mesure visée : 5.4 et 5.7** Similaire ou légèrement supérieur à 2014, dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à ajouter des matières à la collecte sélective. Les coûts de récupération de plusieurs plastiques agricoles sont notamment admissibles à la compensation.
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	83 371,08 $	Supérieur, à 2014 dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à diminuer la quantité éliminée par personne sur le territoire. Ce revenu demeure difficile à évaluer étant donné que les critères de redistribution sont sujets à changement d'une année à une autre (notamment pour la part liée à la performance) et que la performance des groupes de comparaison devrait aussi s'améliorer d'ici 2020.
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (Aires publiques municipales)	s.o.	**Mesure visée : 5.5** Remboursement de 70% du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 $ remboursable par unité, avec un maximum de financement par personne morale de 150 000 $/an.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	s.o.	**Mesure visée : 1.2** Subvention de $33_{1/3}$ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 100 $/bac (demandeur public pour u projet admissible)
Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)	s.o.	**Mesure visée : 1.2** Subvention de $33_{1/3}$ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 95 $/bac (volet 3 Composteur communautaire thermophile)
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FQM)	s.o.	**Mesure visée : 1.1** Subvention dont le montant peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 175 000 $ pour des études de faisabilité.

Tableau 40 : Séquence de mise en œuvre proposée

Mesure		2016	2017	2018	2019	2020
1.1	Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	15 000 $	15 000$			
1.2	Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source			s.o.	2 500 000 $	2 500 000 $
1.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques			40 000 $	80 000 $	40 000 $
1.4	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost				5 000 $	15 000 $
1.5	Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques			2 000 $	10 000 $	
1.6	Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion	5 000 $	5 000 $			
1.7	Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques		5 000 $			
2.1	Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles			3 000 $	3 000 $	10 000 $
2.2	Contrôler la vidange des installations septiques			15 000 $	15 000 $	15 000 $
2.3	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles		2 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
3.1	Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $
3.2	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR		2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
3.3	Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
4.1	Diffuser de l'information pour faire connaitre la gestion des matières résiduelles	4 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $
4.2	Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire		2 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
4.3	Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus				2 000 $	2 000 $
4.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
5.1	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
5.2	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	3 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
5.3	Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV		5 000 $			
5.4	Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

5.5	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	6 000 $	6 000 $	6 000 $		
5.6	Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement	10 000 $	10 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $
5.7	Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $
5.8	Mettre en place un écocentre de 2e génération afin de documenter et d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination			50 000 $	100 000 $	200 000 $
	Total	**28 000 $**	**83 000 $**	**167 000 $**	**2 766 000 $**	**2 833 000 $**

Tableau 41 : Coût global de mise en œuvre des mesures proposées

Mesure		**Coût total 2016-2020**	**Description des coûts**
1.1	Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	30 000 $	Mandat à l'externe
1.2	Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	5 000 000 $	Outils de collecte, frais de collecte, transport et traitement
1.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	160 000 $	Outils de communication
1.4	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	20 000 $	Mandats à l'externe et ressources humaines
1.5	Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques	12 000 $	Outils de communication et ressources humaines
1.6	Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion	10 000 $	Ressources humaines
1.7	Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques	5 000 $	Ressources humaines
2.1	Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	16 000 $	Ressources humaines
2.2	Contrôler la vidange des installations septiques	45 000 $	Frais de vidange et traitement
2.3	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	17 000 $	Mandats à l'externe, outils de communication et ressources humaines
3.1	Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles	30 000 $	Ressources humaines
3.2	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR	8 000 $	Ressources humaines
3.3	Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	s.o.	s.o.
4.1	Diffuser de l'information pour faire connaitre la gestion des matières résiduelles	28 000 $	Mandats à l'externe, outils de communication et ressources humaines
4.2	Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire	22 000 $	Frais de transport, mandats à l'externe et ressources humaines

4.3	Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus	4 000 $	Outils de communication et ressources humaines
4.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	10 000 $	Ressources humaines
5.1	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	25 000 $	Achat d'équipement, outils de communication et ressources humaines
5.2	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	43 000 $	Ressources humaines et subventions
5.3	Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV	5 000 $	Ressources humaines
5.4	Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	s.o.	s.o.
5.5	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	18 000 $	Achat d'équipement et outils de communication
5.6	Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement	29 000 $	Ressources humaines
5.7	Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)	6 000 $	Ressources humaines
5.8	Mettre en place un écocentre de 2e génération afin de documenter et d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination	350 000 $	Mandats à l'externe et ressources humaines
	Total	**5 877 000 $**	

7. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

7.1 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Parmi les 25 mesures proposées dans ce PGMR, trois d'entre elles visent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

Mesure 3.1 Créer des tables avec les différents partenaires de gestion des matières résiduelles

Dès l'adoption du PGMR par le ministre, un comité spécial en soutien à la mise en œuvre du PGMR sera constitué et se réunira régulièrement. Il assurera la mise en œuvre effective du PGMR et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter dans le cadre de la mise en œuvre.

Mesure 3.2 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR

Ville de La Tuque souhaite bâtir et entretenir un lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité du territoire. Pour ce faire, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc. Les propositions retenues seront inscrites dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 4.4)

Mesure 4.4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

Conformément aux nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, Ville de La Tuque s'engage à remettre chaque année, au MDDELCC un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

Le PGMR définit des indicateurs de suivi de chacune des mesures proposées au plan. Ces indicateurs permettront au comité de soutien de mieux évaluer la réalisation des mesures et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires.

Ville de La Tuque désire également communiquer les résultats obtenus grâce aux efforts consentis au cours de la mise en œuvre. Pour ce faire, un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire sera préparé chaque année (évolution des quantités récupérées et éliminées, analyse de l'impact des mesures mises en place dans le cadre du PGMR, description des principales réalisations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au cours de l'année, etc.).

LEXIQUE

Agglomération : Ville centre qui exerce les compétences d'une municipalité régionale de comté (MRC)

Agrégats : Résidus de béton, brique, et asphalte

Apport volontaire : Mode de collecte qui consiste à l'apport d'une matière résiduelle, par le citoyen, au lieu de gestion

Biomasse : Ensemble de la matière organique d'origine animale ou végétale pouvant devenir une source d'énergie après transformation

Boues septiques : Boues provenant des opérations de vidange des installations septiques

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de transfert : Installation où les matières résiduelles sont déchargées afin de permettre leur préparation pour un transport ultérieur vers un endroit autorisé

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus appelé compost.

Compostage domestique : Activité de compostage réalisé à la maison par le citoyen

Déchets : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi "*gros morceau*" ou "*monstre*", d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Enfouissement : Dépôt définitif des matières résiduelles dans le sol.

Ferraille : Résidus métalliques divers (fer, acier, fonte, cuivre, aluminium, etc.).

Herbicyclage : Procédé qui consiste à laisser les rognures de gazon au sol suite à la tonte.

Installation d'élimination : Lieux d'élimination et centres de transfert de matières résiduelles

LETI : Lieu d'enfouissement en territoire isolé.

LEET : Lieu d'enfouissement en tranchées.

Lieu d'enfouissement sanitaire : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire le plus possible et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs : Résidus broyés, déchiquetés ou non traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas des matières dangereuses, telles que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matière compostable, organique, putrescible : Tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action de microorganismes.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de résidu.

Métal résiduel : Métaux récupérés par la collecte sélective (contenants, etc.)

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel.

Plastique agricole : Pellicules de plastique utilisées lors des activités agricoles

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidus ligneux : Correspondent aux branches d'arbres, aux souches, aux arbustes, aux troncs d'arbres et aux résidus de bois issus de sa transformation.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE :	Association pour le recyclage des produits électroniques
ICI :	Industries, commerces et institutions
CFER :	Centre de formation en entreprise et récupération
CLD :	Centre local de développement
CRD :	Construction, rénovation, démolition
CSSSHSM :	Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
GMR :	Gestion des matières résiduelles
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
LES :	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LETI :	Lieu d'enfouissement en territoire isolé
LEET :	Lieu d'enfouissement en tranchée
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC :	Municipalité régionale de comté
PGMR :	Programme de gestion des matières résiduelles
REIMR :	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
RDD :	Résidus domestiques dangereux
RGMRM :	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
RIGDM :	Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie
UPA :	Union des producteurs agricoles
VLT :	Ville de La Tuque
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

RÉFÉRENCES

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Gouvernement du Canada, Les Nations du Québec, site internet, 2015.

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR), La révision d'un PGMR, 2013.

Camille Fontaine et Fils, Trois-Rivières, Données sur les CRD, 2015.

Centre Local de Développement (CLD) du Haut-Saint-Maurice, La Tuque, 2015.

Coopérative de Solidarité ETC, La Tuque, Données de récupération, 2015.

CRI Environnement, Coteau-du-Lac, Données sur les RDD, 2015.

Emploi Québec - Direction régionale Mauricie, Données sur l'emploi, 2015.

Faida Inc., Plessisville, Données sur les pneus surdimensionnés, 2015.

Gestion des terres publiques, Ville de La Tuque, 2015.

Institut de la Statistique du Québec, site internet, 2015.

Laurentide Re/sources, Victoriaville, Données sur la peinture, 2015.

Pharmacie Jean Coutu, La Tuque, Données sur la récupération de médicaments, 2015.

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, Répertoire des municipalités, site internet, 2015.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Loi sur la qualité de l'Environnement, site internet MDDELCC, 2015.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Zones d'exploitation contrôlées (zecs), site internet MFFP, 2015.

Municipalité de La Bostonnais, 2015.

Municipalité de Lac-Édouard, 2015.

Recyc-Québec, Gouvernement du Québec, site internet, 2015.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie (RGMRM), 2015.

Robert Fer et Métaux, Shawinigan, Données sur la récupération de métaux, Données sur la GMR, 2015.

Service de l'Aménagement et du développement du territoire, Ville de La Tuque, 2015.

Service des Communications, Ville de La Tuque, 2015.

Service de l'Évaluation, Ville de La Tuque, 2015.
Service des Travaux publics, Ville de La Tuque, 2015.

Service de la Trésorerie, Ville de La Tuque, 2015.

Statistiques Canada, site internet, 2011.

WestRock, La Tuque, Données sur les boues industrielles, 2015.

Veolia SE, Lévis, Données sur les RDD, 2015.

ANNEXE 1

Fiches descriptives des mesures proposées

Mesure 1.1	**Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances Service **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Décision de Ville de La Tuque au terme de l'étude réalisée Étapes réalisées pour concrétiser la décision	**Objet** Ville de La Tuque souhaite statuer sur le meilleur scénario de **traitement biologique** pour les **matières organiques**, triées à la source, qui seront récupérées de **porte en porte** (mesure 1.2). Le but est de prendre une décision quant au scénario de traitement et entreprendre les démarches subséquentes pour concrétiser la solution retenue. La solution retenue sera comparée à l'option de valorisation énergétique avec la future bioraffinerie de La Tuque dans le cas où le MDDELCC considère le bioraffinage comme une activité de valorisation. Parmi les partenaires de Ville de La Tuque, la RGMRM détient une plate-forme de compostage à Champlain. Par ailleurs, Ville de La Tuque désire évaluer l'intérêt que représente le programme d'aide financière proposé par le gouvernement du Québec (PTMOBC) **Moyens** Il est proposé de réaliser une **étude de faisabilité** des options de traitement biologique applicables aux matières organiques du territoire en tenant compte de l'éloignement et de la réalité du territoire. L'étude portera sur des scénarios complets, intégrant la collecte et le transport des matières organiques triées à la source, en plus du traitement biologique, ainsi que la mise en marché des produits (compost, biogaz, selon le cas). Plus spécifiquement, l'étude de faisabilité comprendra les grandes activités suivantes : 1. Identification préliminaire de scénarios potentiels après examen des modalités de collecte en vigueur (déchet) et estimation des quantités de matières organiques triées à la source récupérable par une collecte dédiée de porte en porte dans les secteurs résidentiels et ICI. Les paramètres suivants seront considérés dans l'élaboration des scénarios de façon à explorer l'ensemble des options possibles pour le traitement biologique des matières organiques triées à la source : • Modèles de gestion (installation publique ou privée, lieux existants, type de gestion, etc.) • Technologie (compostage, biométhanisation, etc.) • Localisation (emplacement, distance, etc.) Compte tenu des expériences passées à St-Luc-de-Vincennes et les enjeux potentiels d'acceptabilité sociale, le contrôle des odeurs sera un critère de premier ordre dans l'analyse des options possibles.

	2. Concertation des municipalités du territoire et sélection des scénarios à étudier 3. Conception préliminaire et dimensionnement des installations de traitement biologique correspondant aux scénarios retenus. 4. Estimation des coûts des scénarios (immobilisations et opération, tarif du marché, acquisition de bacs, collecte et transport, etc.) 5. Analyse comparative des scénarios sur la base d'une grille multicritères qui intègre les différents pôles du développement durable (aspects économiques, environnementaux et sociaux) en plus des aspects techniques. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire - Collaborateur potentiel (consultant) **Résultats** Une **étude** est menée et un résultat est produit (résultats et recommandations). Une **décision** de Ville de La Tuque est prise quant au scénario de traitement retenu, et les **démarches subséquentes** sont entreprises (appel d'offres pour le compostage à contrat ou demande d'aide financière au PTMOBC, étude de dispersion des odeurs, plans et devis, demande de certificat d'autorisation, construction et mise en opération de la nouvelle installation publique de traitement biologique sur le territoire). **Budget et échéancier*** 2016 : 15 000 $ (étude de faisabilité) 2017 : 15 000 $ (démarches subséquentes) * Advenant qu'au terme de l'étude Ville de La Tuque désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC, celle-ci devra être complétée avant le 31 décembre 2017 et le projet achevé et en opération au plus tard le 31 décembre 2022.

Mesure 1.2	**Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Service **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Pourcentage des unités d'occupation et ICI desservies Rendement de récupération des matières organiques (kg/unité desservie/an) Taux d'élimination du secteur résidentiel et du secteur des ICI (kg/hab.)	**Objet** Ville de La Tuque entend se conformer à la Politique qui fixe à 60% les objectifs de récupération des matières organiques et qui prévoit le bannissement de l'élimination de ces matières d'ici 2020. Ville de La Tuque prévoit la mise en place d'une **collecte porte en porte dédiée aux matières organiques triées à la source, auprès des citoyens et des ICI**, dont les modalités sont à être évaluées en lien avec les résultats de la mesure 1.1. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : - Évaluer et choisir les modes et outils de collecte, en parallèle ou lors de l'étude des scénarios en 1.1 (fréquence de collecte, format du bac, conditions particulières du territoire); - Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire et proposer un cadre d'harmonisation pour un meilleur arrimage et une cohérence des services en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques; - Coordonner la mise en œuvre de la nouvelle collecte. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire - Table de travail **Résultats** Des bacs sont distribués aux citoyens et ICI, et un service de collecte et de traitement biologique des matières organiques est mis en place. **Budget et échéancier*** 2018 : Analyse des choix et modalités de collecte 2019 : 2 500 000 $ (achat de bacs, collecte, immobilisation) 2020 : 2 500 000 $ (achat de bacs, collecte, immobilisation) * Puisque les résultats de l'étude (mesure 1.1) n'étaient pas connus et que le scénario de traitement des matières organiques à mettre en œuvre n'était pas fixé au moment de préparer le présent document, des hypothèses ont été retenues aux fins d'estimation de budget. Elles correspondent à des moyennes d'organismes municipaux comparables au Québec qui ont implanté la récupération des matières organiques sur leur territoire.

Mesure 1.3	**Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances ISÉ **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Liste des organismes municipaux et des études de cas consultés Liste des outils de communication déployés Pourcentage des citoyens qui se considèrent informés/sensibilisés	**Objet** Ville de La Tuque souhaite mobiliser toute la population à la collecte des matières organiques pour en faire un succès, et ce, en amont de la phase d'implantation du nouveau service. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Consulter d'autres organismes municipaux et les études de cas sur le sujet réalisées par Recyc-Québec avant de planifier la campagne d'information; • Préparer la campagne de communication pour annoncer et expliquer les changements aux collectes; • Mettre l'accent sur la réduction des gaz à effet de serre associée au détournement des matières organiques des lieux d'enfouissement; • Recourir aux nouveaux médias (Internet, réseaux sociaux, etc.) en plus des médias traditionnels ainsi qu'à des initiatives terrain pour concrétiser l'engagement des citoyens; • Développer une trousse de démarrage (guide, calendrier, trucs et astuces, etc.); • Coordonner la mise en œuvre de la nouvelle collecte. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire - Table de travail - Collaborateur potentiel (firme de communication) **Résultats** Une campagne de communication est élaborée et des outils de communication sont déployés à plusieurs étapes du projet. **Budget et échéancier** 2018 : 40 000 $ (préparation, démarrage des communications) 2019 : 80 000 $ (déploiement des outils de communication) 2020 : 40 000 $ (relance et suivi)

Mesure 1.4	**Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** ISÉ Soutien technique **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de citoyens qui participent aux journées de distribution de compost Quantité de compost remis aux citoyens (tonnes ou m^3) Nombre d'agriculteurs qui participe au programme de valorisation (compost, digestat, selon le cas) Quantité de compost ou digestat épandu sur les terres agricoles (tonnes ou m^3)	**Objet** Ville de La Tuque souhaite mobiliser les citoyens autour de la collecte des matières organiques et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de qualité. Le retour de compost aux citoyens donne un sens au geste de séparation à la source qui sera posé quotidiennement par les citoyens dès l'implantation du service de collecte. L'accès au compost produit permet non seulement de démontrer le résultat concret des efforts déployés par les citoyens dans leurs plates-bandes ou jardins. Il s'agit d'un moyen d'inciter les citoyens à participer (quantité) et à bien participer (qualité). Ville de La Tuque entend favoriser une gestion territoriale des matières résiduelles générées et prises en charge sur son territoire et favoriser le recyclage des matières organiques sur les terres de l'Agglomération de La Tuque. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Rendre accessible du compost aux citoyens comme outil de sensibilisation à la récupération des matières organiques; • Inscrire l'utilisation des produits issus du traitement des matières organiques (compost, digestat, etc.) dans le PDZA de Ville de La Tuque de manière à développer adéquatement un marché local pour ces produits; • Développer un plan de valorisation agricole (accroitre l'intérêt) et impliquer les intervenants du milieu. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire - Table de travail - Collaborateur potentiel (UPA, MAPAQ, consultant) **Résultats** Une ou deux journées sont organisées annuellement pour remettre aux citoyens intéressés du compost produit à partir de leurs matières organiques séparées à la source. Ville de La Tuque inscrit l'utilisation du compost ou du digestat, selon le cas, dans leur PDZA. Un plan de valorisation agricole, préparé de concert avec les acteurs du monde agricole, est réalisé. **Budget et échéancier** 2019 : 5 000 $ (plan de valorisation agricole) 2020 : 15 000 $ (plan de valorisation agricole, distribution)

Mesure 1.5	**Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances ISÉ Soutien technique **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (boues municipales et de fosses septiques) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de municipalités où le portrait est complété Quantité annuelle de boues municipales et de fosses récupérées (tonnes ou m^3) Taux de recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques (quantité récupérée/quantité générée)	**Objet** Certaines pratiques favorisent déjà le recyclage (retour au sol) des boues, mais cette action demeure peu documentée. Comme le PGMR vise à recycler 60 % des matières organiques, il est utile de dresser un portrait plus précis, de documenter les pratiques et de favoriser le partage des connaissances **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Préciser le portrait de la gestion des boues de la station d'épuration municipale (année des vidanges, quantité vidangée, disposition des boues, etc.); • Se doter d'un outil de planification des vidanges des boues municipales qui favorisent le recyclage des boues au sol; • Documenter les pratiques de disposition des boues septiques et municipales du territoire; • Sensibiliser les municipalités locales au recyclage des boues municipales et septiques ainsi que l'impact des activités municipales sur la qualité des boues et leur potentiel de valorisation; • Se tenir informé quant aux développements et nouvelles connaissances au sujet des risques associés à la présence de substances toxiques (métaux, médicaments, hormones, autres contaminants d'intérêt émergent) dans les boues et de leur effet sur les sols. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire **Résultats** Un rapport est produit et déposé aux municipalités locales. Ville de La Tuque les sensibilise, et se dote d'un outil de planification des vidanges des boues septiques et municipales qui favorise le recyclage au sol des boues. **Budget et échéancier** 2018 : 2 000 $ (sensibilisation, communications) 2019 : 10 000 $ (outil de planification des vidanges)

Mesure 1.6	**Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (boues de fosses septiques) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de municipalités où l'inventaire des installations septiques est complété Quantité de boues à gérer par municipalité (tonne ou m^3)	**Objet** Les municipalités du territoire souhaitent préciser le portrait des résidences et des ICI non raccordés à un réseau d'égout. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Inventorier les résidences et ICI non raccordés au réseau municipal; • Estimer les volumes de boues à gérer et documenter les modes de gestion sur l'ensemble du territoire. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire **Résultats** Une estimation du nombre d'installations septiques est complétée pour les habitations résidentielles et les ICI non raccordés au réseau d'égout. **Budget et échéancier** 2016 : 5 000 $ (ressources humaines) 2017 : 5 000 $ (ressources humaines)

Mesure 1.7	**Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Détourner la matière organique de l'enfouissement **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (boues de fosses septiques) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de municipalités qui contrôlent la vidange des installations septiques sur leur territoire Moyen de contrôle choisi par les municipalités	**Objet** Ville de La Tuque propose que toutes les municipalités du territoire implantent, d'ici 2020, un système de contrôle de la vidange des boues des installations septiques des résidences et des ICI. **Moyens** Il est proposé d'évaluer les options possibles pour assurer la conformité des fréquences des vidanges (preuve de vidange, etc.) et le recyclage (retour au sol) des boues. Le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec a produit et mis en ligne une Boîte à outil sur la gestion intégrée des installations sanitaires des résidences isolées qui s'adresse principalement aux municipalités et MRC. Cette ressource sera consultée dans la mise en œuvre de la présente mesure. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire **Résultats** Un avis est produit par Ville de La Tuque et une recommandation est adressée aux municipalités concernées. **Budget et échéancier** 2017 : 5 000 $ (ressources humaines)

Mesure 2.1	**Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Responsabiliser les générateurs **Type(s) d'action** Encadrement ISÉ Soutien technique **Matière(s) visée(s)** L'ensemble, mais particulièrement les matières visées par un bannissement de l'élimination **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Nombre de municipalités qui ont adopté ou révisés leur règlement applicable à la gestion des matières résiduelles	**Objet** Ville de La Tuque a adopté différents règlements concernant la gestion des matières résiduelles. Bien que plusieurs dispositions de la réglementation soient communes, dans l'optique où des bannissements de l'élimination sont annoncés (papier, carton, bois et l'ensemble de la matière organique), ce PGMR propose une révision de la réglementation existante afin que le cadre réglementaire soit harmonisé sur l'ensemble du territoire et cohérant avec les mesures de ce PGMR. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Élaborer un projet de règlement sur les matières résiduelles afin d'encourager l'harmonisation de la réglementation par les municipalités locales du territoire; • Réviser, mettre à jour et harmoniser les règlements encadrant la gestion des matières résiduelles; • Diffuser la réglementation auprès des générateurs concernés (résidentiel et ICI) afin d'en faciliter l'application. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités du territoire **Résultats** Un projet de règlement sera rédigé et proposé aux municipalités du territoire. Des règlements encadrant la gestion des matières résiduelles sont adoptés ou révisés, le cas échéant, et ils sont diffusés pour les faire connaître auprès des générateurs concernés. **Budget et échéancier** 2018 : 3 000 $ (projet de règlement, ressources humaines) 2019 : 3 000 $ (projet de règlement, ressources humaines) 2020 : 10 000 $ (révision de la réglementation)

Mesure 2.2	**Contrôler la vidange des installations septiques**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Responsabiliser les générateurs **Type(s) d'action** Encadrement Suivi **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (boues de fosses septiques) **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre d'installations septiques qui sont vidangées annuellement Quantité de boues de fosses septiques vidangées (m^3 ou tonnes/an)	**Objet** Le PGMR propose que toutes les municipalités du territoire implantent, d'ici 2020, un système de contrôle de la vidange des boues des installations septiques **Moyens** Il est proposé de mettre en œuvre la solution retenue à l'issue de l'étude des options possibles (mesure 1.7). **Acteurs impliqués** - Municipalités du territoire **Résultats** Des outils de suivi sont mis en œuvre par les municipalités qui n'exercent pas déjà un contrôle de la vidange des installations septiques présentes sur le territoire. **Budget et échéancier** 2018 : 15 000 $ (ressources humaines) 2019 : 15 000 $ (ressources humaines) 2020 : 15 000 $ (ressources humaines)

Mesure 2.3	**Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Responsabiliser les générateurs **Type(s) d'action** Encadrement ISÉ Soutien technique **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de ICI du territoire attestés dans le cadre du programme ICI ON RECYLE ! (par niveau) Nombre de ICI accompagnés Liste des réalisations de réduction à la source et de réemploi de Ville de La Tuque	**Objet** Le PGMR propose de supporter et de faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles afin qu'ils servent d'exemples et stimulent les autres ICI à faire leur part. Ville de La tuque entend aussi montrer l'exemple avec une gestion des matières résiduelles qui respectent les 3RV. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Diffuser de l'information au sujet du programme ICI ON RECYLE !; • Diffuser les initiatives et les cas à succès sur le territoire; • Apporter un appui-conseil aux organismes et ICI qui souhaitent s'engager dans une démarche de gestion responsable de leurs matières résiduelles, notamment dans l'implantation de mesures d'économie circulaire; • Adopter une politique de gestion des matières résiduelles à Ville de La tuque qui respecte le principe des 3RV. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Collaborateurs potentiels (SADC, CRE, autres) **Résultats** Un plan de communication est développé, et les ICI visés sont clairement identifiés et leurs réalisations sont mises de l'avant. Des ICI s'inscrivent à ICI ON RECYLE !, des synergies en gestion des matières résiduelles sont développées entre les ICI du territoire. Ville de La Tuque adopte des pratiques qui favorisent la réduction à la source et le réemploi. **Budget et échéancier** 2017 : 2 000 $ (politique 3RV à Ville de La Tuque) 2018 : 5 000 $ (outils de communication) 2019 : 5 000 $ (outils de communication) 2020 : 5 000 $ (mandats à l'externe)

Mesure 3.1	**Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration) **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances Suivi **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Liste des membres des différents comités Nombre de rencontres des différents comités	**Objet** Pour assurer la mise en œuvre efficiente du PGMR et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PGMR, il est proposé de mettre en place un comité de suivi du PGMR ainsi qu'un comité de travail dédié à la planification et à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des matières organiques. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Mettre en place un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR; • Mettre en place un comité pour la collecte et le traitement des matières organiques; • Maintenir les comités et activités en place **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités - Collaborateurs potentiels **Résultats** Le comité de soutien à la mise en œuvre du PGRM tient quatre rencontres chaque année, et le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre est adopté (mesure 4.4). Le comité de travail à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des matières organiques tient une rencontre mensuelle (en lien avec les mesures 1.1, 1.2, et 1.3). **Budget et échéancier** 2016 : 6 000 $ (ressources humaines) 2017 : 6 000 $ (ressources humaines) 2018 : 6 000 $ (ressources humaines) 2019 : 6 000 $ (ressources humaines) 2020 : 6 000 $ (ressources humaines)

Mesure 3.2	**Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration) **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances Suivi **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Nombre de participants aux ateliers de discussion Liste des recommandations émises	**Objet** Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : • Les objectifs de la Politique; • Le PGMR; • Les services offerts; • Les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire; • Les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Organiser des ateliers de discussion avec des acteurs du milieu; • Profiter de ces ateliers annuels pour amener les acteurs du milieu (ICI et CRD) à discuter ensemble de leurs besoins dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et à développer des synergies dans la région; • Intégrer les propositions retenues au rapport annuel de mise en œuvre du PGMR. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Table de travail - Acteurs du milieu **Résultats** Les acteurs du milieu sont invités à participer à un atelier de discussion. L'activité est organisée sur une base annuelle. Un compte-rendu des commentaires et propositions recueillies est joint ou intégré au rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR (mesure 4.4). **Budget et échéancier** 2017 : 2 000 $ (ressources humaines) 2018 : 2 000 $ (ressources humaines) 2019 : 2 000 $ (ressources humaines) 2020 : 2 000 $ (ressources humaines)

Mesure 3.3	**Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration) **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Liste des collaborateurs locaux impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du PGMR	**Objet** • Afin de mobiliser toute la communauté à la mise en œuvre du PGMR, il est proposé de mettre à profit l'expertise des institutions établies en Mauricie. **Moyens** Il est proposé d'impliquer les ressources régionales telles que le CNETE, la CRE Mauricie, l'UQTR et d'autres dans leur champs d'expertise. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Collaborateurs potentiels **Résultats** L'expertise est mise à contribution dans le cadre de la mise en œuvre (mandats) et du suivi (mesure 3.2) du PGMR. **Budget et échéancier** 2016 : s.o. 2017 : s.o. 2018 : s.o. 2019 : s.o. 2020 : s.o.

Mesure 4.1	**Diffuser de l'information pour faire connaitre la gestion des matières résiduelles**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats **Type(s) d'action** ISÉ **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Nombre de communications réalisées	**Objet** Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : • Les objectifs de la Politique; • Le PGMR; • Les services offerts; • Les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire; • Les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Développer et tenir à jour un bottin régional des récupérateurs; • Produire des bulletins périodiques pour diffuser l'information (exemples de thématiques à aborder : les enjeux de la qualité du tri à la source des matières recyclables, les conséquences associées à la pratique du dépôt sauvage, etc.); • Avoir recours aux nouveaux médias (Internet, réseaux sociaux, capsules vidéos, etc.) en plus des médias traditionnels pour diffuser le bottin régional des récupérateurs et les bulletins périodiques d'information. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités **Résultats** Des outils de communication sont développés et diffusés par l'entremise de différents médias (en plus des efforts de communication déjà consentis par les municipalités du territoire). **Budget et échéancier** 2016 : 4 000 $ (bottin des récupérateurs) 2017 : 6 000 $ (diffusion de l'information) 2018 : 6 000 $ (diffusion de l'information) 2019 : 6 000 $ (diffusion de l'information) 2020 : 6 000 $ (diffusion de l'information)

Mesure 4.2	**Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats **Type(s) d'action** ISÉ **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel **Indicateur(s) de suivi** Nombre d'élèves ou de groupes qui participent à des visites des installations de gestion des matières résiduelles de Ville de La Tuque Nombre et types d'installations de traitement visitées Nombre d'élèves ou de groupe qui participent à des ateliers donnés en milieu scolaire	**Objet** Ville de La Tuque accueillera chaque année des groupes scolaires pour une visite des installations. Consciente que les jeunes sont un vecteur important de transmission des valeurs environnementales au sein de leur famille, Ville de La Tuque souhaite mettre en place ces visites et bonifier les activités ISÉ offertes au milieu scolaire. Ainsi, en plus d'adopter dès le jeune âge de saines habitudes de gestion des matières résiduelles, les élèves sensibilisés peuvent convaincre les membres de leur famille d'en faire autant. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Organiser des ateliers dans les écoles avec des thématiques telles que la réduction à la source, le réemploi, le tri à la source, le compostage, l'herbicyclage, les services de Ville de La Tuque, les dépôts sauvages, etc.; • Organiser des visites d'installations de traitement des matières résiduelles de Ville de La Tuque (écocentre, centre de transfert, étangs d'épuration) pour que les jeunes prennent conscience de ce qu'il advient des matières à valoriser ou à éliminer. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités - Commission scolaire de l'Énergie - Établissement vert Brundtland sur le territoire - Organismes en gestion des matières résiduelles ou qui réalisent des projets de sensibilisation en milieu scolaire **Résultats** Des groupes scolaires sont rencontrés et des élèves visitent des installations de traitement des matières résiduelles de Ville de La Tuque. **Budget et échéancier** 2016 : 2 000 $ (visites, ateliers) 2017 : 5 000 $ (visites, ateliers (mandats à l'externe)) 2018 : 5 000 $ (visites, ateliers (mandats à l'externe)) 2019 : 5 000 $ (visites, ateliers (mandats à l'externe)) 2020 : 5 000 $ (visites, ateliers (mandats à l'externe))

Mesure 4.3	**Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats **Type(s) d'action** ISÉ **Matière(s) visée(s)** Résidus de CRD **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre de municipalités qui remettent un dépliant informatif sur la gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis Taux d'élimination du secteur de la CRD (kg/hab.)	**Objet** Sur le territoire, les taux de récupération des résidus de CRD sont en voie d'atteindre les objectifs fixés par la Politique. Des efforts seront maintenus afin d'améliorer davantage le taux de récupération de cette catégorie de matières. **Moyens** Il est proposé, lors de l'émission de permis, de fournir l'information sur les résidus de CRD bannis de l'élimination au Québec (bois), les règlements en vigueur applicables aux résidus de CRD (recycleurs, etc.), et de promouvoir une saine gestion environnementale des résidus de CRD. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités **Résultats** Un dépliant informatif est produit et remis aux demandeurs de permis de CRD. **Budget et échéancier** 2019 : 2 000 $ (outil de communication) 2020 : 2 000 $ (outil de communication)

Mesure 4.4	**Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats **Type(s) d'action** Suivi **Matière(s) visée(s)** L'ensemble **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Date de transmission du rapport au MDDELCC Pourcentage des mesures prévues entièrement complétées ou partiellement réalisées Taux de récupération global et par générateur (quantité récupérée/quantité générée) Quantité globale éliminée par générateur (kg/hab.)	**Objet** Le MDDELCC a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles. Le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que l'autorité responsable du PGMR doit transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Par ailleurs, à compter de 2017, une pénalité sera imposée si le rapport est transmis en retard (30 juin). Les municipalités visées par ce PGMR souhaitent continuer à recevoir leur pleine subvention. Ville de La Tuque désire également suivre l'évolution des quantités récupérées et éliminées sur son territoire et analyser l'impact des mesures mises en place dans le cadre du PGMR. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Évaluer la réalisation des mesures (grâce aux indicateurs de suivi définis dans le PGMR) et rédiger un rapport annuel à transmettre au MDDELCC; • Compiler les données quantitatives et réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles; • Diffuser le rapport d'avancement du PGMR et le bilan annuel de la gestion des matières résiduelles aux municipalités, et les rendre disponibles aux citoyens (site internet). **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR **Résultats** Un rapport annuel faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR est transmis au MDDELCC avant la date limite et un bilan de la gestion des matières résiduelles est préparé chaque année, et est rendu public. **Budget et échéancier** 2016 : 2 000 $ (ressources humaines) 2017 : 2 000 $ (ressources humaines) 2018 : 2 000 $ (ressources humaines) 2019 : 2 000 $ (ressources humaines) 2020 : 2 000 $ (ressources humaines)

Mesure 5.1	**Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** ISÉ Soutien financier Soutien technique **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) **Générateur visé** Résidentiel **Indicateur(s) de suivi** Nombre de personnes qui assistent aux formations Nombre de citoyens qui se prévalent du programme de formation et de subvention des composteurs domestiques Nombre de composteurs communautaires installés	**Objet** Depuis 2008, des formations sur le compostage domestique sont offertes aux citoyens, et un programme de subvention est offert aux citoyens de l'Agglomération de La Tuque. Des efforts supplémentaires seront consentis afin d'encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place, et par les citoyens. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Intégrer des éléments visant à faire connaître et à favoriser ces pratiques dans les campagnes et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ); • Maintenir les formations sur le compostage domestique; • Évaluer l'achat regroupé de composteurs; • Évaluer la mise en place d'un programme de subvention pour l'achat d'un composteur domestique; • Évaluer la possibilité d'installer des composteurs de quartier dans les municipalités locales (ex. : dans les jardins communautaires). **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités **Résultats** Des outils de communications portant sur l'herbicyclage et le compostage sont diffusés. Des formations sur le compostage domestique sont offertes aux citoyens. **Budget et échéancier** 2016 : 5 000 $ (outil de communication, formation, subvention) 2017 : 5 000 $ (outil de communication, formation, subvention) 2018 : 5 000 $ (outil de communication, formation, subvention) 2019 : 5 000 $ (outil de communication, formation, subvention) 2020 : 5 000 $ (outil de communication, formation, subvention)

Mesure 5.2	**Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances Soutien financier **Matière(s) visée(s)** Encombrants Textiles **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Nombre d'organismes et d'entreprises d'économie sociale qui sont contactés Nombre d'organismes et d'entreprises d'économie sociale qui partagent des données quantitatives avec Ville de La Tuque Nombre d'organismes et d'entreprises d'économie sociale qui sont soutenus par les municipalités ou la Ville Montant moyen accordé par organisme ou entreprises d'économie sociale	**Objet** Les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine du réemploi occupent une place importante de ce secteur. Toutefois, les résultats de leurs efforts sont peu documentés, et les taux de récupération d'encombrants et de textiles, entre autres, ne sont pas connus. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Développer un questionnaire (matières visées, quantités); • Interroger les organismes visés lors de la mise à jour du bottin (mesure 4.1); • Évaluer l'intérêt d'offrir un soutien financier à ce secteur d'activité; • Évaluer les mécanismes permettant de recenser les quantités de textile récupérées sur le territoire et les besoins. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités - Organismes et entreprises d'économie sociale sur le territoire **Résultats** Des discussions ont lieu avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent sur le territoire dans le domaine du réemploi, des données sont colligées et du soutien financier est offert. Un rapport est préparé à partir des résultats de l'enquête et est déposé au comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR. **Budget et échéancier** 2016 : 3 000 $ (enquête) 2017 : 10 000 $ (soutien financier) 2018 : 10 000 $ (soutien financier) 2019 : 10 000 $ (soutien financier) 2020 : 10 000 $ (soutien financier)

Mesure 5.3	**Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances ISÉ **Matière(s) visée(s)** Encombrants **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Liste des initiatives municipales sur le territoire pour adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV	**Objet** Les collectes spéciales existantes visent exclusivement les gros objets non fonctionnels. Or, des objets qui pourraient être réutilisés ainsi que des matières non acceptées (ex. : des résidus de CRD) sont mis en bordure de rue. Ville de La Tuque souhaite par conséquent se documenter sur les options possibles afin de diminuer la quantité d'encombrants éliminés en vue de favoriser le réemploi et de stimuler le recyclage des encombrants. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Consulter les organismes locaux qui œuvrent en réemploi et documenter les façons de faire sur le territoire et ailleurs au Québec pour intégrer des exemples pertinents dans le guide; • Diffuser le guide auprès des municipalités locales. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités - Organismes locaux qui œuvrent en gestion des matières résiduelles **Résultats** Un guide est produit et diffusé auprès de l'ensemble des municipalités locales du territoire. **Budget et échéancier** 2017 : 5 000 $ (ressources humaines)

Mesure 5.4	**Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** Acquisition de connaissances ISÉ Service **Matière(s) visée(s)** Matières recyclables **Générateur visé** Résidentiel ICI **Indicateur(s) de suivi** Liste des matières ajoutées aux matières acceptées dans la collecte sélective	**Objet** Depuis la mise en œuvre de la collecte sélective, de nouvelles matières (plastique agricole, contenants multicouches, etc.) se sont ajoutées à la liste des matières acceptées dans le bac de récupération. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Se maintenir informé des nouveaux débouchés; • Bonifier la liste des matières acceptées dans la collecte sélective en collaborant avec le centre de tri des matières recyclables; • Informer les citoyens des changements. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Récupération Mauricie **Résultats** Une ou des nouvelles matières sont acceptées dans la collecte sélective. **Budget et échéancier** 2016 : s.o. 2017 : s.o. 2018 : s.o. 2019 : s.o. 2020 : s.o.

Mesure 5.5	**Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** ISÉ Service **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires) Matières recyclables **Générateur visé** Hors foyer **Indicateur(s) de suivi** Nombre de bâtiments municipaux et de lieux publics où des équipements de récupération sont installés	**Objet** Ville de La Tuque s'engage à montrer l'exemple et favorisera la récupération des matières résiduelles au sein de ses propres édifices municipaux. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Évaluer les besoins en vue de la récupération (ex. : contenants, fréquence, formation) des matières organiques et autres matières à recycler dans les bâtiments et aires publiques où la fréquentation le justifie; • Évaluer l'intérêt et, le cas échéant, faire une demande d'aide financière auprès de la Table pour la récupération hors foyer qui rembourse une partie du coût d'achat des équipements (Programme Aires publiques municipales); • Ajouter des îlots de récupération et offrir un soutien à la mise en œuvre. **Acteurs impliqués** - Municipalités **Résultats** Des équipements de récupération sont ajoutés dans chacune des municipalités en fonction des besoins. **Budget et échéancier** 2016 : 6 000 $ (achat d'équipement, communications) 2017 : 6 000 $ (achat d'équipement, communications) 2018 : 6 000 $ (achat d'équipement, communications)

Mesure 5.6	**Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** Encadrement ISÉ Service Soutien technique **Matière(s) visée(s)** Matières organiques (résidus alimentaires) Matières recyclables **Générateur visé** Hors foyer **Indicateur(s) de suivi** Nombre d'événements qui mettent en place des services de récupération Nombre d'événements qui proposent une brigade verte Taux de récupération lors des événements (quantité récupérée/quantité générée)	**Objet** La récupération des matières recyclables et des matières organiques représente un défi pour les organisateurs des différents évènements. Ville de La Tuque souhaite offrir des services d'accompagnement aux municipalités et organisateurs d'évènements pour la tenue d'évènements écoresponsables. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Concevoir un guide pour la tenue d'événements écoresponsables; • Rendre accessibles des contenants de récupération et des services de collecte et s'assurer que les organisateurs d'événements offrent aux participants et festivaliers la possibilité de récupérer leurs matières résiduelles valorisables; • Mettre en place des outils de communication pour améliorer la qualité du tri et de la récupération lors des événements; • Inciter les organisateurs d'événements à mettre sur pied une brigade verte (étudiants, bénévoles, etc.) pour informer les participants et festivaliers et voir à la qualité du tri. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Municipalités **Résultats** Un guide spécifique à la tenue d'événements écoresponsables est produit et offert aux organisateurs d'événements et aux municipalités locales. Des contenants de récupération et des services de collecte sont accessibles aux organisateurs d'événements. **Budget et échéancier** 2016 : 10 000 $ (guide, ressources humaines) 2017 : 10 000 $ (soutien technique, suivi, ressources humaines) 2018 : 3 000 $ (soutien technique, suivi, ressources humaines) 2019 : 3 000 $ (soutien technique, suivi, ressources humaines) 2020 : 3 000 $ (soutien technique, suivi, ressources humaines)

Mesure 5.7	**Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** ISÉ Service **Matière(s) visée(s)** Produits d'usage agricole (plastique agricole) **Générateur visé** Agriculteurs **Indicateur(s) de suivi** Liste des producteurs agricoles pour lesquels un service de récupération existe sur le territoire.	**Objet** En collaboration avec les acteurs du milieu agricole et Récupération Mauricie, Ville de La Tuque a intégré la récupération des plastiques agricoles à la collecte sélective. Ville de La Tuque souhaite documenter cette pratique, puis stimuler la récupération des produits d'usage agricole. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Maintenir et mettre à jour le programme de récupération des plastiques agricoles dans la collecte sélective; • Promouvoir les programmes et points de collecte AgriRécup. **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Table de travail - Agriculteurs - Collaborateurs potentiels (AgriRécup, UPA, fournisseurs de produits d'usage agricole). **Résultats** Un rapport de suivi est réalisé annuellement et déposé au comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR. **Budget et échéancier** 2018 : 2 000 $ (ressources humaines) 2019 : 2 000 $ (ressources humaines) 2020 : 2 000 $ (ressources humaines)

Mesure 5.8	**Mettre en place un écocentre de 2e génération afin de documenter et d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination**
Objectifs de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel Recycler 60% de la matière organique putrescible Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique ou d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment **Orientation du PGMR** Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération **Type(s) d'action** ISÉ Service Suivi **Matière(s) visée(s)** L'ensemble, mais particulièrement les matières visées par un bannissement de l'enfouissement CRD **Générateur visé** Résidentiel ICI CRD **Indicateur(s) de suivi** Quantité annuelle des matières visées par un bannissement de l'enfouissement et des résidus de CRD (tonnes ou m^3)	**Objet** Ville de La Tuque souhaite améliorer la gestion des matières résiduelles visées par un bannissement de l'enfouissement et des résidus de CRD. Un écocentre de 2e génération est essentiel pour atteindre les objectifs de bannissement d'enfouissement de certaines matières ainsi que les objectifs de valorisation des résidus de CRD. Un écocentre de 2e génération est essentiel pour augmenter les types de matières résiduelles triées à la source et les quantités récupérées des différentes matières résiduelles ciblées. **Moyens** Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants : • Mettre en place un écocentre de 2e génération pour favoriser le tri des matières, dont celles visées par un bannissement de l'enfouissement et les résidus de CRD; • Sensibiliser les transporteurs et les générateurs (citoyens et ICI); **Acteurs impliqués** - Ville de La Tuque - Collaborateurs potentiels **Résultats** Un écocentre de 2e génération est aménagé. Un rapport de suivi des quantités récupérées de chaque matière est réalisé annuellement et déposé au comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR. **Budget et échéancier** 2018 : 50 000 $ (mandat externe, ressources humaines) 2019 : 100 000 $ (achat d'équipements, communications) 2020 : 200 000 $ (achat d'équipements, communications)

ANNEXE 2

Ordre du jour et déroulement des consultations publiques

ORDRE DU JOUR
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
RÉVISION DU PGMR

4 avril 2016, à 19 h 00

SALLE DES DÉLIBÉRATIONS – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

525, rue Saint-Eugène, La Tuque

---

1. Inscription du public
2. Mot de bienvenue de la présidente de la Commission de consultation
3. Présentation des membres de la Commission de consultation
4. Rôle de la Commission de consultation
5. Présentation du personnel de Ville de La Tuque
6. Déroulement de la consultation
7. Présentation du projet de PGMR
8. Période de questions, d'interventions et présentation des mémoires
9. Remerciements et levée de l'assemblée

ANNEXE 3

Avis public

VILLE DE LA TUQUE

Agglomération de La Tuque

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Conformément à l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, qu'il y aura une consultation publique concernant le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé de l'agglomération de La Tuque, adopté le 20 octobre 2015 :

- **Le 4 avril 2016 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue St-Eugène, La Tuque. Les gens du secteur de Parent peuvent également assister à la consultation publique par l'entremise du système de vidéoconférence au bureau municipal de Parent situé au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville;**

- **Le 11 avril 2016 à 19 h au bureau municipal de la Municipalité de La Bostonnais situé au 15, rue de l'Église, La Bostonnais.**

Pour la tenue des consultations publiques, une commission spéciale a été formée par le conseil d'agglomération de La Tuque, ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Un mémoire pourra également être déposé lors de cette consultation. La commission est composée des membres suivants :

Représentants	Milieux
M. Normand Beaudoin, maire de La Tuque	Municipal
M. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard	Municipal
Mme Chantal St-Louis, mairesse de La Bostonnais	Municipal
M. Luc Martel, conseiller municipal	Municipal
M. François Paré	Affaires
Mme Andréane Comeau	Syndical
Mme Kate Parent	Sociocommunautaire
M. Denis Adams	Environnement

Note : Le greffier, monsieur Jean-Sébastien Poirier, agira à titre de secrétaire de la commission ainsi que le directeur au Service de l'aménagement du territoire, monsieur Justin Proulx et le superviseur en environnement monsieur Sylvain Hénault, comme personnes-ressources.

Le projet du Plan de gestion des matières résiduelles révisé de l'agglomération de La Tuque peut être consulté aux bureaux municipaux de Ville de La Tuque, des secteurs La Croche et Parent, aux municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard, ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

...2

/2

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ

MISE EN CONTEXTE

En 2009, l'agglomération de La Tuque adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

L'agglomération de La Tuque a donc adopté, en octobre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR révisé. Le 20 octobre 2015, l'agglomération a adopté le projet de PGMR révisé qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par l'agglomération et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction, démolition (CRD). Ainsi, les actions prévues au PGMR tendent à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR révisé respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve, à l'intérieur du PGMR, les points suivants :

- Une description du territoire d'application;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes municipales, incluant la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année de référence 2014;
- Un énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre les objectifs (plan d'action);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi des objectifs poursuivis.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur Sylvain Hénault, superviseur en environnement, au 819 523-8200, poste 2607.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce quatrième jour du mois de février deux mille seize.

Jean-Sébastien Poirier
Greffier

POUR PARUTION DANS ÉCHO DE LA TUQUE
ÉDITION DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016